

Rapport annuel 2023 - 2024



Sommaire

Conseil d'Administration, Commissaire, Direction	3	Annexes	29
Rapport du Conseil d'Administration	4	A. Comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2024	
• Présentation du Groupe Finasucre	4	Bilan, comptes de résultats consolidés et annexes	30
• Lettre aux actionnaires	5	Méthodes de consolidation et règles d'évaluation	40
• Sociétés du Groupe Finasucre	8	Rapport du Commissaire	47
• Chiffres-clés de l'exercice	9		
• Rapport sur les activités	12	B. Comptes annuels de Finasucre S.A. au 31 mars 2024	
I. Activités agro-industrielles du Groupe	12	Bilan, comptes de résultats, annexes et règles d'évaluation	52
1. Pôle Sucre		Rapport du Commissaire	67
2. Pôle Noix			
3. Pôle Acide Lactique et PLA		C. Engagements RSE	72
II. Diversification	15		
III. Autre investissement	17		
• Situation financière	19		
Commentaires sur les comptes consolidés	20		
Commentaires sur les comptes annuels	23		
• Affectations et prélèvements, gouvernance, décharges et élections statutaires	25		
Affectations et prélèvements	25		
Gouvernance	25		
Décharges	25		
Elections statutaires	25		
• Informations complémentaires	26		
Risques et incertitudes	26		
Instruments financiers	26		
Environnement, personnel et clients	26		
Conflits d'intérêts	26		
Autres informations	27		



Cannes à sucre, Kwilu Ngongo, République Démocratique du Congo

Conseil d'Administration

Monsieur Paul-Evence Coppée	Président
Monsieur Jérôme Lippens	Administrateur délégué
Monsieur John-Eric Bertrand ⁽¹⁾	Administrateur
Monsieur Guillaume Coppée	Administrateur
Monsieur Thierry le Grelle ^{(1) (2)}	Administrateur
Monsieur Augustin Lippens	Administrateur
Madame Jessica Lippens ⁽¹⁾	Administratrice
Madame Natacha Lippens	Administratrice
Luxantor B.V. ⁽²⁾	Administrateur
Représentée par Monsieur Jean-Luc Deleersnyder	
Argalix B.V. ⁽²⁾	Administrateur
Représentée par Monsieur Francis Kint	

⁽¹⁾ Membres du Comité d'audit

⁽²⁾ Membres du Comité de rémunération

Commissaire

EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par la SRL Eric Van Hoof en tant que représentant permanent

Direction

Monsieur Jérôme Lippens	Administrateur délégué
Monsieur Gauthier Cruysmans	Directeur juridique et fiscal
Monsieur Geoffroy Neirinck	Directeur financier
Monsieur Bruno Van der Jeugt	Directeur technique

Rapport du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'activité de notre société au cours de notre nonante-quatrième exercice social et de soumettre à votre approbation, conformément à la loi et à nos statuts, ses comptes annuels arrêtés au 31 mars 2024, ainsi que ses comptes consolidés à cette même date.

Présentation du Groupe Finasucre

Au 31 mars 2024, le groupe Finasucre (ci-après, « Groupe ») comptait environ 3.700 collaborateurs permanents et 2.200 travailleurs saisonniers dans le monde.

Le Groupe développe principalement ses activités dans trois pôles d'activité agro-industrielles, i.e. :

- **Pôle Sucre** : le Groupe produit des sucres roux, blonds, blancs et raffinés à partir de cannes et de betteraves, commercialisés dans l'industrie et la grande distribution. Il produit également de l'alcool, de la mélasse, des pulpes de betteraves et d'autres produits destinés à l'alimentation animale.

Pour développer le Pôle Sucre, le Groupe exploite une concession de 11.700 hectares sous cannes à sucre en République Démocratique du Congo et possède 14.700 hectares de terres agricoles en Australie. Le Groupe possède également des usines en Belgique, aux Pays-Bas, en République Démocratique du Congo et en Australie.

Enfin, l'ingénierie et la production d'équipements pour sucreries complètent la palette des métiers du Pôle Sucre au sein du Groupe.

- **Pôle Noix** : le Groupe a investi dans la production, la transformation et la commercialisation de noix de macadamia ou de produits dérivés.

Pour développer le Pôle Noix, le Groupe détient 1.076 hectares en Australie, ainsi que des usines en Australie et en Nouvelle-Zélande.

- **Pôle Acide Lactique et PLA** : par le biais de Galactic, le Groupe est un important producteur d'acide lactique et de ses dérivés, et poursuit des recherches dans le domaine de la production de plastiques biodégradables et recyclables.

Par le biais de Futerro, le Groupe investit également dans la recherche, le développement et la commercialisation de toutes technologies relatives à l'acide polylactique (ci-après « PLA »).

Pour développer le Pôle Acide Lactique et PLA, le Groupe possède des usines en Belgique, en Chine et aux Etats-Unis.

A côté de ses activités industrielles, le Groupe se diversifie également dans différents secteurs, i.e. :

- **Pôle Immobilier** : le Groupe détient principalement des participations dans la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert.
- **Pôle Financier** : le Groupe détient des participations directes dans des sociétés cotées et dans des sociétés non cotées présentant un potentiel de croissance.

Pour l'exercice clôturé au 31 mars 2024 (ci-après, « Exercice »), le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de € 544,2 millions, comparé à € 508,7 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de € 41,0 millions, en augmentation de € 20,4 millions par rapport à l'exercice précédent.

Lettre aux actionnaires

Mesdames, Messieurs,

Globalement, le Groupe a renoué avec de bonnes performances opérationnelles, malgré un contexte économique difficile marqué par une inflation persistante et une hausse significative des taux d'intérêt. Ces performances se traduisent par un EBITDA consolidé de € 41 millions, en hausse par rapport à l'exercice précédent (€ 20,6 millions).

Cependant, l'un des défis du Groupe est actuellement la gestion de la trésorerie, i.e. une augmentation de la dette nette consolidée de € 20 millions, atteignant € 142 millions. Cette situation s'explique notamment par des investissements qui ont été faits dans certaines de nos filiales au cours de l'Exercice (e.g. silo et éolienne chez Iscal), mais également par le financement de notre besoin en fonds de roulement, lié à l'évolution à la hausse des prix du sucre. Cette situation explique notre approche prudente dans la proposition d'un dividende stable.

Dans le cadre de cette lettre, nous souhaitons, par ailleurs, mettre l'accent sur 3 points : (1) les résultats opérationnels par pôles d'activité, (2) la restructuration interne et (3) un mot de remerciement pour nos collaborateurs.

1. Résultats opérationnels par pôle d'activité

Pôle Sucre :

Le Pôle Sucre a enregistré une excellente performance, soutenue par des prix favorables sur tous ses marchés. En Belgique, malgré des conditions météorologiques difficiles, avec des semis très tardifs et des pluies incessantes durant la récolte, les résultats ont été particulièrement bons. En Australie, les conditions climatiques ont été particulièrement favorables, menant à un record de rentabilité. En République Démocratique du Congo (chiffres non consolidés), le Groupe a réalisé un exercice solide, malgré un contexte politique complexe marqué par les élections présidentielles de décembre et une dévaluation importante du Franc Congolais.

Les perspectives pour le Pôle Sucre restent positives pour 2024/2025, malgré une baisse des prix du sucre et des précipitations excessives en Belgique.

Pôle Noix :

Le Pôle Noix a montré une amélioration par rapport à l'année précédente, bien que les résultats demeurent en deçà des attentes. L'activité Noix de Macadamia a souffert de la faiblesse des prix sur l'exercice. En revanche, Prolife Foods, spécialisée dans la vente de noix en grande distribution (vrac et conditionnées) et de miel de Manuka, a enregistré une forte progression de ses ventes et de sa rentabilité.

Les perspectives du Pôle Noix pour 2024/2025 sont positives, tant pour l'activité Noix de Macadamia, avec un redressement des prix, que pour Prolife Foods, dont les ventes continuent de croître.

Pôle Acide Lactique/PLA :

Le Pôle Acide Lactique/PLA a connu une année difficile, avec une rentabilité en baisse pour le groupe Galactic, principalement en raison de l'augmentation des coûts des matières premières. Cela illustre le caractère contracyclique du Pôle Acide Lactique/PLA par rapport au Pôle Sucre. Le projet de construction de la première usine de PLA en Europe mené par le groupe Futerro progresse, malgré un cadre juridique européen complexe pour les bioplastiques.

Bien que des améliorations soient attendues pour le Pôle Acide Lactique/PLA en 2024/2025, nous restons prudents face à la concurrence accrue sur nos marchés.

Pôles Immobilier et Financier :

Les Pôles Immobilier et Financier n'ont pas connu de changements majeurs au cours de l'exercice.

La S.A. Galeries Royales Saint-Hubert n'a pas vraiment souffert de la hausse des intérêts bancaires, comme d'autres acteurs immobiliers, tandis que la société Devolder S.A. a été apportée au groupe Leoville, dont nous sommes devenus actionnaires, en juin 2023.

Les investissements en actions cotées ont bénéficié de la hausse des marchés financiers, tandis que le portefeuille de Private Equity continue de se développer conformément aux objectifs.

2. Restructuration interne

Une restructuration interne est en cours et concerne, d'une part, les Pôles Sucre et Immobilier pour lesquels de nouvelles holdings belges ont été constituées sous Finasucre S.A. (respectivement FinaSugar S.A. et Finalmimo S.A.), et d'autre part, le Pôle Noix chapeauté par une société holding australienne (FinaNuts Holding Pty Ltd).

Cette restructuration vise trois objectifs principaux :

1. Le premier objectif consiste à organiser, dans une perspective long-terme, chaque Pôle d'activité autour d'une structure de détention et de gestion spécialisée, reprenant notamment des conseils d'administration dédiés et pouvant justifier d'une valeur ajoutée et/ou d'une expérience particulière dans le secteur concerné.
2. Par ailleurs, le Groupe envisage également la possibilité d'éventuellement impliquer à l'avenir des investisseurs et partenaires tiers dans certains Pôles d'activité. La mise en place des dites structures de détention dédiées est de nature à permettre, le cas échéant, l'entrée de nouveaux investisseurs selon les différents secteurs d'activité concernés. Il en va de même en cas de désinvestissement éventuel de certaines activités et/ou participations.
3. Enfin, et de manière plus générale, la mise en place desdits Pôles devrait également permettre de gérer de manière plus optimale et dédiée les stratégies et risques inhérents à chaque secteur d'activité, ainsi que les financements pour chaque Pôle d'activité.

Les Pôles Acide Lactique/PLA et Financier, en revanche, ne sont pas concernés par cette restructuration.

Toutefois, une restructuration au sein du groupe Galactic a également été opérée, via une scission partielle de Galactic S.A. et la constitution d'une nouvelle société, i.e. Futerro Holding S.A. L'objectif de cette opération est de permettre une séparation entre (i) les activités dans le secteur de l'acide lactique de Galactic S.A. et ses filiales opérationnelles et (ii) les activités dans le secteur du PLA de Futerro S.A., que ce soit pour la production ou la recherche et le développement, et ainsi d'intéresser à terme des investisseurs tiers au capital de l'une ou l'autre des sociétés.

Enfin, une restructuration interne est en cours en Australie, dans le but de séparer les actifs immobiliers des actifs opérationnels noix et sucre. Dans le cadre de cette restructuration, les sociétés Bundysort Pty Ltd et Macadamias International Australia Pty Ltd ont notamment été transférées à la société FinaNuts Holding Pty Ltd.

3. Remerciements

Nous souhaitons enfin exprimer notre profonde gratitude à toutes nos équipes et à nos collaborateurs à travers le monde.

Leur engagement, leur expertise et leur résilience ont été essentiels pour surmonter les défis de cette année complexe et atteindre ces résultats remarquables. Grâce à leur dévouement, le Groupe est bien positionné pour aborder l'avenir avec confiance et ambition.

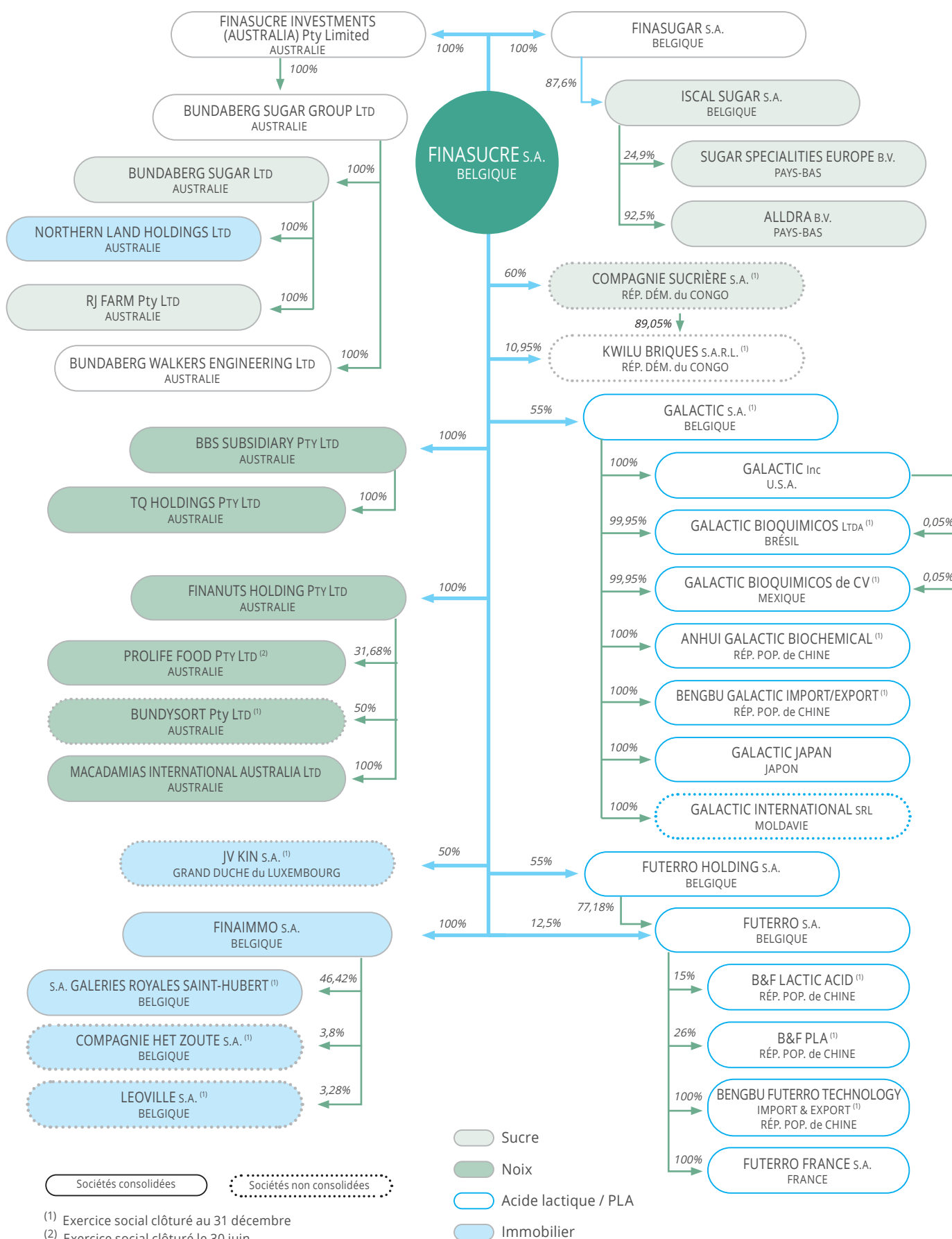
Jérôme Lippens
Administrateur délégué

Paul-Evence Coppée
Président



Ynsect, Amiens, France

Sociétés du Groupe Finasucre (hors Pôle Financier)

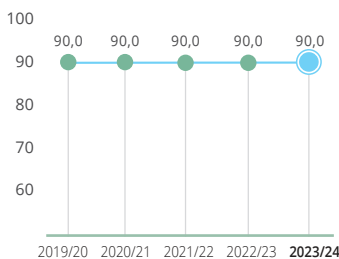


Chiffres-clés de l'Exercice

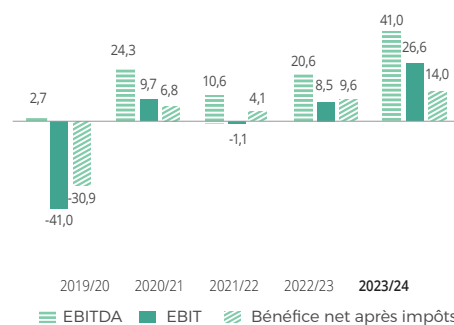
en '000 €	Groupe consolidé		Finasucre S.A.	
	2023/2024	2022/2023	2023/2024	2022/2023
Chiffre d'affaires	544.204	508.698	12.992	16.270
Cash flow d'exploitation (EBITDA)*	40.985	20.613	(144)	541
Résultats avant éléments financiers (EBIT)	26.533	8.528	(321)	360
Bénéfice avant impôts	19.892	11.563	70.899	16.604
Bénéfice (perte) après impôts	14.037	9.570	69.670	16.837
Capitaux propres	610.385	611.103	504.904	445.520
Total de l'actif	923.007	937.529	546.239	479.004

* ne tient pas compte des éléments non récurrents

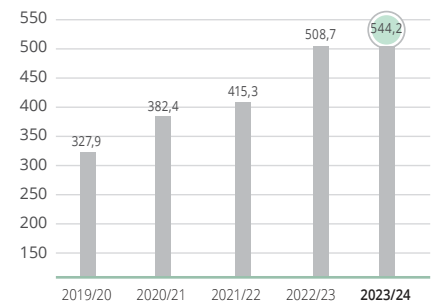
Dividende net par action
(€)



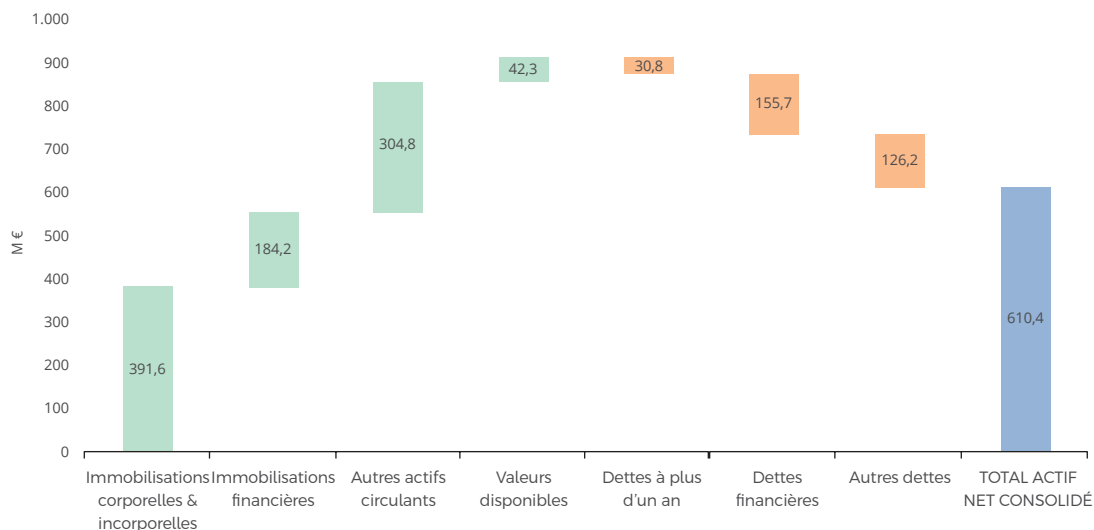
EBITDA, EBIT et résultats consolidés
(million €)



Chiffre d'affaires consolidé
(million €)



Actif net consolidé





Iscal Sugar, Fontenoy, Belgique

Rapport sur les activités



Rapport sur les activités

I. Activités agro-industrielles du Groupe

1. PÔLE SUCRE

Bundaberg Sugar

Détenue à 100%, Bundaberg Sugar Ltd est consolidée dans le Groupe avec ses filiales.

Au 31 mars 2024, le groupe Bundaberg Sugar employait 322 collaborateurs permanents et 11 travailleurs saisonniers pour la campagne.

Propriétaire de 14.700 hectares de terres agricoles, le Groupe Bundaberg Sugar est un des principaux producteurs de sucre de cannes en Australie. Le Groupe Bundaberg Sugar détient également 4.900 hectares de terrains avec un potentiel de développement immobilier.

Pour l'Exercice, le groupe Bundaberg Sugar a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de AUD 326,2 millions, comparé à AUD 261,0 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA s'élève à AUD 24,8 millions, en hausse par rapport à l'exercice précédent (AUD 8,1 millions).

Iscal Sugar

Détenue à 87,6%, Iscal Sugar S.A. est consolidée dans le Groupe avec sa filiale, Alldra B.V. Iscal Sugar S.A. détient encore une participation de 24,9% dans Sugar Specialities Europe B.V. (ex Iscal Sugar B.V.), qui n'est pas consolidée dans le Groupe.

Au 31 mars 2024, le groupe Iscal employait de manière permanente 150 personnes en Belgique et 35 personnes aux Pays-Bas.

Second producteur sucrier en Belgique, le groupe Iscal produit du sucre blanc de betteraves et le commercialise auprès de clients industriels et de la grande distribution, dans de nombreux conditionnements. Le groupe Iscal fabrique également une gamme de décorations à base de sucre, de la mélasse, des pulpes de betteraves et d'autres produits destinés à l'alimentation animale.

Pour l'Exercice, le groupe Iscal a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de € 170,9 millions, comparé à € 147,2 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de € 32,2 millions, en hausse par rapport à l'exercice précédent (€ 10,9 millions).

Compagnie Sucrière

Détenues à 60%, la Compagnie Sucrière S.A. (ci-après, la « Sucrière ») et sa filiale Kwilu Briques S.A.R.L. ne sont pas consolidées dans le Groupe.

Au 31 décembre 2023, la Sucrière employait 1.142 collaborateurs permanents, auxquels se sont joints 2.129 travailleurs saisonniers et journaliers, tandis que Kwilu Briques S.A.R.L. comptait 278 collaborateurs.

Seul producteur sucrier en République Démocratique du Congo, la Sucrière produit des sucres de cannes et les commercialise dans de nombreux conditionnements. La Sucrière produit également de l'alcool, dont le Kwilu Rhum. Via sa filiale Kwilu Briques S.A.R.L., la Sucrière propose également une gamme de briques de qualité pour le développement de l'habitat durable en République Démocratique du Congo, à un prix abordable. La spécificité du procédé industriel de fabrication de ces briques est l'utilisation, comme combustible écologique, de la bagasse excédentaire provenant de la production du sucre de la Sucrière.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, la Sucrière a enregistré un chiffre d'affaires de CDF 159,0 milliards, comparé à CDF 156,2 milliards pour l'exercice précédent. L'EBITDA est de CDF 43,7 milliards, en baisse par rapport à l'exercice précédent (CDF 46,7 milliards).



Kwilu Briques, Kwilu Ngongo, République Démocratique du Congo

2. PÔLE NOIX

BBS Subsidiary

Détenue à 100%, BBS Subsidiary Pty Ltd (ci-après, « BBS Sub ») est consolidée dans le Groupe.

Au 31 mars 2024, BBS Sub employait 6 collaborateurs permanents.

Propriétaire de 1.076 hectares de terres agricoles, BBS Sub est producteur de noix de macadamia.

Pour l'Exercice, BBS Sub a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de AUD 1,4 million, comparé à AUD 37,0 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de - AUD 3,2 millions.

Macadamias International Australia

Détenue à 100%, Macadamias International Australia Pty Ltd (ci-après, « MIA ») est consolidée dans le Groupe.

Au 31 mars 2024, MIA employait 23 collaborateurs permanents, auxquels se sont joints 32 travailleurs saisonniers.

MIA exerce une activité de transformation et de commercialisation de noix « Nut-in-Shell », sous la dénomination commerciale de Macadamias Direct.

Pour l'Exercice, MIA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de AUD 27,7 millions, comparé à AUD 0,0 million pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de AUD 2,5 millions.

Prolife Foods

Détenue à 31,68%, Prolife Group Holdings Ltd est consolidée avec ses filiales dans le Groupe, selon la méthode de consolidation proportionnelle.

Au 31 mars 2024, le groupe Prolife Foods employait 1.423 collaborateurs permanents.

Le groupe Prolife Foods est principalement actif dans la commercialisation de noix en vrac et dans le snacking sain, à travers notamment sa marque Mother Earth. A côté de cette activité Noix, le groupe produit et commercialise le miel de Manuka, un miel unique au monde reconnu pour ses propriétés antibactériennes et antioxydantes. L'entreprise est essentiellement présente en Nouvelle-Zélande et en Australie, mais commercialise ses produits à travers le monde.

Pour l'Exercice, le groupe Prolife Foods a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de NZD 245,9 millions, comparé à NZD 176,0 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA s'élève à NZD 6,2 millions, en hausse par rapport à l'exercice précédent (- NZD 0,1 million). La prise de participation par le Groupe dans Prolife Foods ayant eu lieu en juillet 2022, l'exercice précédent ne comprenait dès lors que 9 mois d'activité.

3. PÔLE ACIDE LACTIQUE ET PLA

Galactic

Détenue à 55%, Galactic S.A. est consolidée dans le Groupe, avec ses filiales en Belgique, aux USA, en Chine, au Japon, au Brésil et au Mexique.

Au 31 mars 2024, le groupe Galactic employait de manière permanente 281 personnes à travers le monde.

Spécialisé en fermentation, le groupe Galactic produit de l'acide lactique et des lactates utilisés dans l'industrie, la cosmétique et la nourriture animale. Le groupe Galactic se diversifie également dans la production de solutions antimicrobiennes naturelles, tout en continuant d'investir dans la recherche et le développement de technologies innovantes dans la chimie verte, alternative à la chimie organique basée sur le carbone fossile.

Pour l'Exercice, le groupe Galactic a enregistré un chiffre d'affaires consolidé (après scission partielle) de € 101,4 millions, comparé à € 116,4 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de € 5,4 millions, en baisse par rapport à l'exercice précédent (€ 14,5 millions).

Futero

Détenue à 55%, Futero Holding S.A. est consolidée dans le Groupe, avec ses filiales en Asie, en France et en Belgique.

Au 31 mars 2024, le groupe Futero employait de manière permanente 26 personnes à travers le monde.

Futero est un pionnier mondial de la fermentation lactique et de la polymérisation du PLA, un bioplastique biodégradable et recyclable, capable de remplacer les plastiques fossiles de la vie quotidienne.

Pour l'Exercice, le groupe Futero a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de € 2,1 millions, comparé à € 0,3 million pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de - € 2,2 millions, en hausse par rapport à l'exercice précédent (- € 2,5 millions).

II. Diversification

1. PÔLE IMMOBILIER

Galeries Royales Saint-Hubert

Détenue à 46,42% et mise en équivalence dans le Groupe avec ses filiales, la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert exploite principalement le vaste ensemble immobilier des Galeries Royales Saint-Hubert.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de € 7,2 millions, comparé à € 6,3 millions pour l'exercice précédent. L'EBITDA consolidé est de € 4,4 millions, en hausse par rapport à l'exercice précédent (€ 3,7 millions).

Sur base de la dernière valorisation interne effectuée par la S.A. Galeries Royales Saint-Hubert au 31 décembre 2022, la valeur de la participation du Groupe Finasucré dans cette société serait égale à € 36,5 millions.

JV KIN

Détenue à 50% (50% étant également détenu par le Groupe Unibra), JV Kin S.A. n'est pas consolidée dans le Groupe.

JV Kin S.A. détenait des participations dans des sociétés ayant pour objet d'investir dans des biens immobiliers à Kinshasa. Sa dernière filiale, Ebale Résidence S.A.R.L.U., propriétaire d'un immeuble de 11 appartements de haut standing en bordure du fleuve, a été vendue en novembre 2023 pour un montant USD 9,5 millions.

À la suite de cette dernière vente, les actionnaires de JV Kin S.A. ont convenu de ne plus développer de nouvelles activités au sein de JV Kin S.A. et de procéder, à terme, à la liquidation de la société.

Compagnie Het Zoute

Détenue à 3,72%, la Compagnie Het Zoute S.A. et ses filiales ne sont pas consolidées dans le Groupe.

Le groupe Compagnie Het Zoute est propriétaire de terres agricoles, du Royal Zoute Golf Club, du Royal Zoute Tennis Club, de fermettes d'habitation louées et de terrains. La Compagnie a investi à Hardelot (France) et à Cadzand (Pays-Bas).

Sur base de la dernière valorisation interne effectuée par la Compagnie Het Zoute S.A. (i.e. décembre 2021), la valeur de la participation du Groupe Finasucré dans cette société serait égale à un montant oscillant entre € 5,7 millions et € 6,3 millions.

Leoville

En juin 2023, le Groupe a investi dans Leoville Holding B.V., via un apport en nature de la société Devolder S.A.

Le groupe Leoville a pour objet d'acquérir des bâtiments situés dans des zones urbaines denses et à forte fréquentation afin de les convertir en appartements high-tech, écologiques et contemporains ainsi qu'en petits espaces commerciaux polyvalents.

Sur base de la dernière valorisation interne effectuée par Leoville Holding B.V. au 31 mars 2024, la valeur de la participation du Groupe Finasucré dans cette société serait égale à € 1,6 million.

2. PÔLE FINANCIER

Global Baby

En 2019, le Groupe a investi un montant total de € 21 millions afin d'acquérir une participation minoritaire dans le capital du groupe français Global Baby.

Le groupe Global Baby est actif dans la conception, la production et la commercialisation de produits et de solutions nutritionnelles et alimentaires principalement à destination des nourrissons et des enfants. Présent en France depuis de nombreuses années, le groupe Global Baby a également l'ambition de continuer à développer ses activités à l'international, notamment aux Etats-Unis où il a construit, en partenariat avec Danone, une usine d'une capacité de 20.000 tonnes afin de produire des aliments pour nourrissons.

Ynsect

En 2019, le Groupe a investi un montant total de € 10 millions afin d'acquérir une participation minoritaire dans le capital du groupe français Ynsect.

Le groupe Ynsect a pour objectif de devenir le leader mondial de la farine d'insectes et élève des insectes pour produire des ingrédients premium, naturels et de haute qualité, pour l'aquaculture et la nutrition animale. Ynsect propose une solution écologique, saine et durable pour répondre à la demande mondiale croissante de consommation de protéines et de plantes. En 2023, Ynsect a achevé la construction de son site phare Ynfarm à Amiens.

Fondée en 2011, le groupe Ynsect emploie plus de 300 collaborateurs.

JAB Consumer Fund

En 2018, le Groupe a investi un montant total de USD 30 millions afin d'acquérir une participation minoritaire dans le capital de JAB Consumer Fund.

JAB Consumer Fund est une SICAR luxembourgeoise qui investit dans le domaine agro-alimentaire. A la date du 31 mars 2024, sur le total de l'investissement, un montant de USD 18,9 millions a déjà été versé à Finasucre S.A.

Sur base de la valorisation interne effectuée par JAB Consumer Fund au 31 mars 2024, la valeur de la participation que le Groupe Finasucre détient toujours dans ce Fonds serait égale à USD 16 millions.

Milkadamia et Jindili

En 2019, le Groupe a investi un montant total de € 4,5 millions afin d'acquérir une participation minoritaire dans le capital des sociétés Milkadamia International Holdings Pty Ltd et Jindili International Holdings Pty Ltd.

Ces sociétés commercialisent des produits dérivés de noix de macadamia (i.e. lait, huiles et crèmes de beauté).

Participations minoritaires dans des sociétés cotées

Finasucre S.A. détient des participations minoritaires dans des sociétés cotées, principalement dans le secteur agro-alimentaire, afin d'assurer une bonne diversification des investissements.

Au 31 mars 2024, le portefeuille détenu par Finasucre S.A. dans des sociétés cotées avait une valeur boursière totale de € 81,4 millions.

III. Autre investissement

I-care

En 2022, le Groupe a investi un montant total de € 20 millions, sous forme de prêt convertible, dans le groupe belge I-care, un des leaders mondiaux dans la maintenance prédictive et prescriptive.

Fondé en 2004, le groupe I-care emploie plus de 800 personnes et poursuit son expansion à l'international, avec 26 bureaux dans 12 pays.



Noix de Macadamia, Australie

Situation financière



Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2024

Nous commentons ci-après les comptes consolidés du Groupe qui figurent dans les ANNEXES A du présent rapport.

L'évolution des activités du Groupe et les événements majeurs évoqués dans ce rapport ressortent dans la comparaison des comptes consolidés, aussi bien dans le bilan que dans le compte de résultats.

Les données financières relatives aux filiales australiennes et néo-zélandaise sont respectivement comptabilisées en AUD et NZD et traduites en EUR dans les comptes consolidés en utilisant les taux repris ci-dessous.

Taux des devises	au 31-03-2024	au 31-03-2023	Moyen 12 mois		Taux des devises	au 31-03-2024	au 31-03-2023	Moyen 12 mois	
			01-04-2023 31-03-2024	01-04-2022 31-03-2023				01-04-2023 31-03-2024	01-04-2022 31-03-2023
1 AUD = EUR	0,6022	0,6147	0,6064	0,6571	1 NZD = EUR	0,5527	0,5750	0,5621	0,5991
	-2,0%		+7,7%			-3,9%		-6,2%	

Au 31 mars 2024, l'AUD et le NZD se sont dépréciés vis-à-vis de l'EUR, par rapport à l'exercice précédent.

Les données financières des filiales établies en Chine et aux USA résultent de la traduction en EUR de leur monnaie de comptabilisation (respectivement le CNY et l'USD), dont les variations durant les douze derniers mois sont moins significatives dans le bilan et dans le compte de résultat consolidé.

BILAN

Le bilan consolidé reflète, à travers les filiales, les activités en Belgique, aux Pays-Bas, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Chine, au Japon et aux USA, durant les douze mois de l'Exercice sous revue. Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent portent également sur une période de douze mois. Cette année, les filiales de Galactic au Brésil et au Mexique, ainsi que la filiale de Futerro, Bengbu Futerro Technology Import & Export en Chine, sont consolidées pour la première fois.

Les filiales australiennes appliquent les principes IFRS australiens. Leurs comptes sont consolidés comme tels au niveau du Groupe, sous réserve de retraitements particuliers qui sont décrits plus spécifiquement ci-après.

Au 1^{er} avril 2023, notre filiale australienne Macadamias International Australia (MIA) a été transférée de BBS Subsidiary Pty Ltd à FinaNuts Holding Pty Ltd.

La filiale néo-zélandaise applique les principes IFRS néo-zélandais. Ses comptes sont consolidés comme tels au niveau du Groupe, sous réserve de retraitements particuliers qui sont décrits plus spécifiquement ci-après.

Des écarts observés dans les principales rubriques du bilan par rapport à l'année précédente proviennent d'une dépréciation de 2,0% de la monnaie australienne (AUD) et de 3,9% de la monnaie néo-zélandaise (NZ) par rapport à l'EUR. L'intégration globale des postes actifs et passifs des filiales australiennes consolidées (Bundaberg Sugar Ltd, BBS Subsidiary Pty Ltd et FinaNuts Holding Pty Ltd), ainsi que l'intégration proportionnelle des postes actifs et passifs de la filiale néo-zélandaise consolidée (Prolife Foods Ltd), convertis en EUR au cours de clôture, produisent la quasi-totalité de l'écart de conversion repris dans les fonds propres consolidés. L'écart de conversion diminue de € 3,4 millions par rapport à l'an dernier (- € 14,5 millions en 2024 contre - € 11,1 millions en 2023).

Les commentaires qui suivent soulignent les écarts les plus significatifs observés dans les principales rubriques du bilan par rapport à l'année précédente, comprenant l'effet monétaire signalé ci-avant.

Immobilisations incorporelles (- € 0,1 million) : il s'agit essentiellement des logiciels informatiques, des frais de recherche et développement et des marques de Prolife Foods.

Ecart de consolidation (- € 3,3 millions) : la diminution provient de l'amortissement des goodwill acté à la suite des acquisitions de (i) Prolife Foods par FinaNuts Holding Pty, (ii) MIA par BBS Subsidiary Pty Ltd, maintenant transférée chez FinaNuts Holding Pty, et (iii) Alldra B.V. par le Groupe Iscal (amorti en cinq années).

Immobilisations corporelles (+ € 11,8 millions) : en dehors des amortissements de l'année et du taux de change, cette variation provient principalement du nouveau silo et du digesteur chez Iscal S.A. (+ € 16,9 millions).

Immobilisations financières (+ € 10,4 millions) : cette variation provient essentiellement (i) du prêt convertible et du financement octroyés par FinaNuts Holding Pty à sa filiale néo-zélandaise Prolife Foods (+ € 4,4 millions) et (ii) de l'augmentation des participations dans les autres entreprises (+ € 6,6 millions), expliquée principalement chez Finasucré S.A. par le prêt convertible octroyé à Global Baby, la prise de participation dans Leoville et la réévaluation de la participation dans la Compagnie Het Zoute apportée à Finalmmo.

Stocks et commandes en cours d'exécution (- € 9,0 millions) : la variation est essentiellement attribuée à la diminution des stocks (i) dans le groupe Galactic (- € 10,8 millions), expliquée par un surplus de stock constitué fin de l'année dernière, par la baisse généralisée des ventes et par la diminution du stock de sucre en Belgique, (ii) chez Bundaberg Sugar Ltd (- € 5,6 millions), par une baisse du stock de sucre roux et des travaux en cours chez Bundaberg Walkers Engineering Ltd et (iii) par une diminution du volume de noix, principalement chez MIA (- € 5,1 millions). Ces mouvements sont partiellement compensés par l'augmentation des stocks (i) chez Iscal Sugar S.A. (+ € 11,3 millions), expliquée par la hausse des volumes de sucre et de mélasses et (ii) chez Futerro (+ € 1,2 million) par les achats de PLA en vue de préparer les futures ventes sur le marché français et par l'entrée dans le périmètre de consolidation de Bengbu Futerro Technology Import & Export.

Créances à un an au plus (+ € 8,9 millions) : la hausse des prix du sucre et le cut-off de fin d'année expliquent principalement cette augmentation.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles (- € 37,8 millions) : la diminution de la trésorerie consolidée provient principalement du paiement de dividende, du financement des investissements de l'année et de l'évolution du besoin en fonds de roulement.

Plus-values de réévaluation (- € 1,3 million) : cet écart s'explique principalement par la dépréciation du dollar australien par rapport à l'Euro et par la plus-value de réévaluation de la participation dans la Compagnie Het Zoute apportée à Finalmmo.

Réserves (+ € 3,2 millions) : la majeure partie de cette variation provient du mouvement des réserves (part du Groupe) généré par les résultats de l'Exercice des sociétés consolidées et des dividendes distribués.

Ecarts de conversion (- € 3,4 millions) : la dépréciation des dollars australien et néo-zélandais par rapport à l'Euro, décrite ci-avant, explique le mouvement de l'année.

Dettes à plus d'un an (- € 44,4 millions) : l'évolution est principalement expliquée par (i) le reclassement à court terme de la dette long terme chez Bundaberg Sugar Ltd (- € 32,9 millions) et chez BBS Subsidiary Pty Ltd (- € 14,5 millions) et (ii) le financement de Futerro (+ € 2,5 millions).

Dettes à un an au plus (+ € 27,4 millions) : les dettes financières augmentent globalement de € 28,3 millions. Cet accroissement s'explique principalement par les appels de marge et le reclassement à court terme de la dette long terme chez Bundaberg Sugar Ltd (+ € 41,0 millions) ainsi que chez BBS Subsidiary Pty Ltd (+ € 6,4 millions) compensés partiellement par la diminution du tirage chez Iscal S.A. (- € 8,8 millions) et le remboursement des lignes de crédit pour le groupe Galactic (- € 11,4 millions). Les dettes commerciales augmentent de € 2,3 millions et ce principalement à la suite du cut-off de fin d'année. Les acomptes reçus sur commandes enregistrés chez Bundaberg Walkers Engineering Ltd diminuent de € 5,7 millions en raison du timing des projets.

RÉSULTATS

Le tableau ci-après reprend les résultats consolidés :

en '000 €

	2023/2024	2022/2023
Chiffre d'affaires	544.204	508.698
Cash flow d'exploitation (EBITDA) *	40.985	20.613
Amortissements ordinaires	(10.574)	(10.356)
Résultats d'exploitation non récurrents	(3.878)	(1.728)
Résultats avant éléments financiers (EBIT)	26.533	8.528
Résultats financiers récurrents	(4.838)	(4.990)
Résultats financiers non récurrents	1.413	10.977
Amortissement des goodwill de consolidation	(3.216)	(2.952)
Résultats avant impôts	19.892	11.563
Impôts	(5.971)	(1.895)
Résultat net	13.921	9.668
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	116	(98)
Résultat net des entreprises consolidées	14.037	9.570
Part des tiers dans le résultat	660	5.169
Part du Groupe dans le résultat	13.377	4.401

*ne tient pas compte des éléments non récurrents

La dépréciation moyenne de l'AUD (- 7,7%) et du NZD (- 6,2%) par rapport à l'EUR exerce une influence sur les écarts constatés du compte de résultats ; néanmoins, les niveaux d'activité des entreprises consolidées expliquent principalement les écarts observés.

Ventes et prestations (+ € 12,6 millions) : cette augmentation (hors éléments non récurrents) s'explique essentiellement comme suit :

- chez Iscal Sugar S.A. (+ € 14,6 millions) : augmentation expliquée par la hausse du prix moyen du sucre et l'augmentation des stocks (volume).
- chez Bundaberg Sugar Ltd (+ € 30,1 millions) : augmentation des prix du sucre sur le marché domestique mais également augmentation du volume et du prix des mélasses.
- chez BBS Subsidiary Pty Ltd (- € 24,1 millions) : diminution expliquée par le transfert de MIA chez FinaNuts Holding.
- chez FinaNuts Holding Pty Ltd (+ € 23,8 millions) : augmentation expliquée par le transfert de MIA, qui connaît une baisse de ses volumes et de son prix moyen, ainsi que par un premier exercice de 12 mois dans la consolidation pour Prolife Foods.
- chez Galactic S.A. (- € 32,0 millions) : diminution des prix moyens et des volumes de vente, ainsi qu'un déstockage important.
- chez Futerro S.A. (+ € 3,6 millions) : en dehors de l'effet périmètre, augmentation liée (i) aux royalties, (i) à la vente d'échantillons et (iii) à l'augmentation des stocks.
- chez Finasucre S.A. (- € 3,4 millions) : diminution des activités d'approvisionnement de la Compagnie Sucrière.

L'ensemble des facteurs de coûts (hors amortissements et éléments non récurrents) dans les filiales consolidées diminue de € 7,7 millions.

Le coût des approvisionnements est en diminution de € 8,1 millions, ce qui s'explique principalement par la diminution (i) du prix des matières premières chez Iscal S.A. (ii) des travaux en cours chez Bundaberg Walkers Engineering Ltd, (iii) des achats de sucre chez Galactic S.A. et (iv) du volume et du prix moyen des noix chez MIA. Ces diminutions sont partiellement compensées par (i) une augmentation du prix des matières premières chez Bundaberg Sugar Ltd, (ii) l'entrée dans le périmètre de consolidation de Bengbu Futerro Technology Import & Export et (iii) un premier exercice de 12 mois dans la consolidation pour Prolife Foods.

Les services et biens divers ont, eux aussi, connu une diminution de € 9,5 millions suite principalement (i) à la baisse des prix de l'énergie (Iscale S.A et MIA), et (ii) à la diminution des frais de transport (Galactic S.A. et MIA).

L'augmentation de € 2,0 millions des frais de personnel est liée aux indexations salariales et au premier exercice de 12 mois dans la consolidation pour Prolife Foods. Notons enfin, en dehors de l'impact des reprises de provisions (+ € 2,7 millions) et des autres charges d'exploitation (- € 1,4 million), une augmentation des réductions de valeurs, poste directement lié au traitement des cannes et des arbres sur pied (noix de macadamia) chez Bundaberg Sugar Ltd (+ € 6,6 millions).

Cash-flow d'exploitation (EBITDA) (+ € 20,4 millions) : les EBITDA (hors éléments non récurrents) d'Iscal Sugar S.A., de Bundaberg Sugar Ltd, de FinaNuts Holding Pty Ltd, de BBS Subsidiary Pty Ltd et de Futerro augmentent respectivement de € 22,1 millions, € 4,7 millions, € 3,0 millions, € 1,7 million et € 0,5 million, tandis que ceux de Galactic S.A. et de Finasucre S.A. sont en diminution respectivement de € 10,6 millions et € 1,0 million.

Résultats d'exploitation non récurrents (- € 2,1 millions) : cela s'explique par (i) la diminution des produits d'exploitation non récurrents (- € 3,5 millions) qui comprennent principalement cette année la vente de biens immobiliers chez Iscal S.A. et (ii) la diminution des charges d'exploitation non récurrentes (- € 1,4 million), incluant principalement cette année l'indemnité pour les betteraves non livrées et non traitées chez Iscal S.A.

Résultats avant éléments financiers (EBIT) (+ € 18,0 millions) : même explication sur cet écart que pour l'EBITDA et les résultats d'exploitation non récurrents. Les amortissements sont en ligne par rapport à l'exercice précédent.

Résultats financiers récurrents et non récurrents (- € 9,4 millions) : l'écart s'explique principalement par (i) la diminution des produits financiers non récurrents (- € 10,9 millions) qui comprennent principalement cette année les impacts de déconsolidation de Devolder et (ii) la diminution des charges financières non récurrentes (- € 1,3 million) et récurrentes (- € 1,0 million).

Amortissement des goodwill de consolidation : cela correspond à l'amortissement du goodwill relatif à l'acquisition de Prolife Foods, de MIA et d'Alldra B.V. par le Groupe.

Impôts (+ € 0,4 million) : pour l'ensemble des sociétés consolidées, l'impôt est le reflet des taux appliqués sur les résultats taxables.

L'ANNEXE aux comptes consolidés décrit plus amplement l'évolution des composantes du bilan et du compte de résultats consolidés du Groupe.

Commentaires sur les comptes annuels de Finasucre S.A. au 31 mars 2024

Nous commentons ci-après les comptes annuels de Finasucre S.A. qui figurent dans les ANNEXES B du présent rapport.

BILAN

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles : elles sont composées principalement du logiciel commercial lié à l'activité africaine et des licences informatiques.

Immobilisations corporelles (- € 0,1 million) : elles sont composées principalement des bureaux de Finasucre S.A. à Bruxelles.

Immobilisations financières (+ € 65,6 millions) : cette variation provient principalement du financement, via apports en nature, des holdings FinaSugar et FinalImmo. Notons aussi la vente de la société Devolder au Fonds immobilier Leoville et l'augmentation de la participation dans Futerro et Futerro Holding.

Actifs circulants

Créances à plus d'un an : cette rubrique est composée du prêt convertible accordé à la société I-care.

Créances à un an au plus (+ € 1,8 million) : les créances commerciales proviennent de l'activité commerciale et de l'assistance au management dans les filiales. Les autres créances sont principalement composées de l'avance faite à Bundaberg Sugar Ltd.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles (- € 3,2 millions) : il s'agit essentiellement des mouvements et des revenus des immobilisations financières, des créances à plus d'un an, du fonds de roulement affecté aux activités commerciales et aux charges du personnel, des avances faites aux filiales et du paiement du dividende.

Comptes de régularisation : ils sont composés surtout d'achats relatifs au prochain exercice (activité commerciale).

Capitaux propres

Capital - Plus-values de réévaluation - Réserves : ces rubriques sont inchangées, sauf les réserves immunisées, liées aux investissements tax shelter, qui diminuent de € 1,3 million et les réserves disponibles, qui augmentent de € 1,3 million, selon transfert et affectation du résultat.

Bénéfice (Perte) reporté(e) : selon affectation du résultat.

Dettes

Dettes à un an au plus (+ € 7,6 millions) : les postes de cette rubrique concernent les dettes financières, les activités commerciales, les charges du personnel et le dividende à payer selon la répartition bénéficiaire proposée.

RÉSULTATS

Ventes et prestations (€ 14,3 millions) : il s'agit des prestations de services aux filiales et de l'activité d'approvisionnement pour la Compagnie Sucrière S.A.

Coûts des ventes et des prestations (€ 14,6 millions) : les achats sont directement liés à l'activité commerciale et dans la continuité des marges brutes pratiquées, de même que les services et biens divers nécessaires pour cette activité et les activités holding.

Bénéfice d'exploitation (- € 0,3 million) : l'activité commerciale et les frais de fonctionnement du holding sont à l'origine de ce résultat.

Produits financiers récurrents (€ 16,1 millions) : il s'agit principalement des dividendes d'Isal Sugar S.A., de la Compagnie Sucrière S.A., des Galeries Royales Saint-Hubert, de la Compagnie Het Zoute S.A. et des autres immobilisations financières. Les autres rubriques de ce poste concernent les intérêts sur les actifs circulants et les gains de change.

Charges financières récurrentes (€ 2,3 millions) : elles se composent principalement des pertes de change et des charges bancaires. Le résultat financier non récurrent (€ 57,5 millions) est lié principalement à la plus-value de réévaluation réalisée sur les participations apportées aux holdings FinaSugar et Finalmmo.

Impôts sur le résultat (€ 1,2 million) : Finasucre S.A. a peu de revenus imposables (les dividendes bénéficient en principe du régime R.D.T., etc.) et investit en Tax Shelter. C'est la raison pour laquelle le taux effectif d'impôt est moins élevé.

Information complémentaire sur la couverture des risques financiers

Finasucre S.A. n'a pas eu recours à la couverture des risques de change sur ses opérations en devises étrangères.

Affectations et prélèvements, gouvernance, décharges et élections statutaires

Affectations et prélèvements

Le bénéfice de l'Exercice à affecter s'élève à € 70.952.113, auquel s'ajoute un report à nouveau de l'exercice précédent de € 48.100.178, pour former un bénéfice répartissable de € 119.052.291, que nous proposons de répartir comme suit :

Dividende brut aux 80.000 actions	€ 10.285.714
Affectation aux autres réserves	€ 1.282.520
Résultat reporté à nouveau	€ 107.484.057

Si cette proposition de répartition est approuvée, le dividende net, après déduction du précompte mobilier, sera de € 90 par titre. A noter que le pourcentage de précompte mobilier appliqué pour obtenir le montant de € 90 par titre est le pourcentage standard de 30% applicable en droit belge pour les personnes physiques ou morales. Si un précompte mobilier différent est à retenir par Finasucre S.A., nous vous prions de nous en informer dans les plus brefs délais.

Le dividende sera payable à partir du 26 juillet 2024.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois au cours de l'Exercice.

Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois pour discuter notamment des conclusions du Commissaire et étudier les procédures de contrôle interne ainsi que diverses matières relatives aux finances et aux aspects ESG. Il entretient des contacts réguliers avec le Commissaire et étudie les points relevant de sa compétence avec ce dernier.

Enfin, le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni pour délibérer et formuler des propositions sur les matières qui lui sont confiées, notamment la politique de rémunération.

L'indemnité globale allouée aux administrateurs au cours de l'Exercice est de € 0,25 million. Ce montant comprend une indemnité fixe totale auquel il faut ajouter des jetons de présence par conseil et par comité d'audit.

Décharges

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous demandons de donner décharge à chacun des administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pour la période clôturée au 31 mars 2024.

Élections statutaires

Les mandats de Madame Jessica Lippens, de Monsieur Paul-Evence Coppée, de Monsieur Jérôme Lippens, de Luxantor B.V. (représentée par Monsieur Jean-Luc Deleersnyder) et d'Argalix B.V. (représentée par Monsieur Francis Kint), viennent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale de renouveler les mandats de Madame Jessica Lippens, de Monsieur Jérôme Lippens, de Luxantor B.V. (représentée par Monsieur Jean-Luc Deleersnyder) et d'Argalix B.V. (représentée par Monsieur Francis Kint), pour une durée de trois ans. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.

Le mandat de Monsieur Paul-Evence Coppée ne sera pas renouvelé. A la place de Monsieur Paul-Evence Coppée, le Conseil d'Administration décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale de nommer Agatos S.R.L., BE0 692.732.626, dont le siège social est situé 18 Avenue Léopold Wiener, 1170 Watermael-Boitsfort, pour un mandat d'administrateur d'une durée de trois ans qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027. Conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur, il est décidé que Monsieur Paul-Evence Coppée sera désigné représentant permanent, chargé de l'exécution du mandat au nom et pour le compte de Agatos S.R.L.

Le mandat du Commissaire vient à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le mandat du commissaire pour une nouvelle période de trois ans qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027. La rémunération du mandat de Commissaire sera équivalente à € 27.414,25 HTVA, indexée annuellement, à laquelle il faut ajouter un montant de débours de € 1.600 HTVA.

Informations complémentaires

Risques et incertitudes

Outre les informations reprises dans le rapport d'activités, nous résumons ci-dessous les points qui nous semblent essentiels pour décrire les risques et incertitudes qui pourraient affecter le cours des activités :

- Les opérations en Australie dépendent de l'évolution du marché mondial du sucre roux, qui fait l'objet de couvertures par des instruments financiers du type achat/vente à terme.
- Les fluctuations du prix des combustibles ont un impact direct sur les sociétés du Groupe, non seulement sur le prix du carburant et des combustibles fossiles, mais aussi sur les engrais, le transport, les emballages ; les usines de sucre roux atténuent cet impact par l'utilisation de la bagasse comme combustible.
- Les filiales sont sensibles à l'évolution des devises (AUD/USD pour les filiales en Australie, AUD/NZD pour la filiale néo-zélandaise et EUR/USD ainsi que USD/CHN pour Galactic SA) et à celle des taux d'intérêts.
- Les aléas climatiques sont susceptibles d'affecter les activités (gel, cyclones, sécheresse, inondations, ...).
- Les filiales en République Démocratique du Congo sont confrontées aux risques engendrés par la situation politique du pays.

Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers qui se composent principalement de soldes bancaires, de dettes et de créances commerciales et de dérivés. Les objectifs de ces instruments sont de financer l'activité et de couvrir les risques.

L'impact de l'utilisation des dérivés n'est pas significatif par rapport à l'évaluation de l'actif, du passif et du résultat du Groupe.

Environnement, personnel et clients

Le Groupe s'applique à respecter l'environnement dans toutes ses activités et à observer les lois et les normes en vigueur dans les pays où il est actif.

En cas de restructuration, le Groupe a toujours agi dans le respect des lois sociales en vigueur, tout en encourageant le dialogue social ainsi qu'un processus de transition sans heurts. Les conflits sociaux ne peuvent pas toujours être évités, mais tous les efforts sont fournis pour en atténuer les effets.

Le Groupe s'est efforcé de garantir à tous ses collaborateurs un environnement de travail sûr, en accord avec les réglementations en vigueur.

Afin d'offrir la meilleure qualité possible à leurs clients, les différentes filiales ont obtenu les normes de certification les plus élevées.

Conflit d'intérêts

Le Conseil d'Administration signale qu'avant de procéder aux délibérations relatives à des décisions prises lors des réunions du Conseil tenues les 19 février et 11 mars 2024, Mesdames Jessica et Natacha Lippens ont communiqué aux autres membres du Conseil qu'elles se trouvaient potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations, relatif aux intérêts opposés des administrateurs.

Les deux administratrices font en effet partie de la branche familiale qui a envoyé un courrier daté du 6 décembre 2023 à Finasucre S.A., relatif à une recherche de liquidité pour les participations directes et indirectes dans Finasucre S.A. détenues par cette branche familiale. À la suite de ce courrier, un comité de travail a été constitué au sein du Conseil d'Administration afin de suivre l'évolution de ce dossier (« Projet Texas »). Ce Comité est composé de deux administrateurs indépendants ainsi que du Secrétaire général de la société.

Compte tenu de ce conflit d'intérêts potentiel, Mesdames Jessica et Natacha Lippens n'ont donc pas participé aux délibérations relatives au Projet Texas et se sont abstenues de voter lors des décisions reprises ci-dessous :

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Finasucre S.A. du 19 février 2024 :

« Avant de procéder aux délibérations, Mmes Jessica et Natacha Lippens ont communiqué aux membres du Conseil qu'elles se trouvent potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts par rapport au point suivant repris à l'ordre du jour : Projet Texas – Update et liste de questions.

En effet, elles sont à la fois membres du Conseil d'Administration et co-contractantes potentielles de la Société en ce qui concerne la lettre de confidentialité, et demandent l'accès à certaines informations confidentielles relatives à la Société et sa situation financière. Par conséquent, les deux administratrices concernées par le conflit d'intérêt potentiel ne participent pas aux délibérations et s'abstiennent de voter sur ce point.

Une update sur les aspects juridiques du Projet Texas est faite par Maître Coibion, en particulier sur les discussions entre les conseils de Finasucré, le comité de travail et les conseils de la branche familiale de Paul Lippens. Il est notamment spécifié qu'une analyse de faisabilité est en cours afin de déterminer les options possibles de liquidité pour les participations directes et indirectes dans Finasucré détenues par la branche familiale de Paul Lippens.

Les membres du comité de suivi du Projet Texas, constitué de Thierry le Grelle, de Luxantor B.V., représentée par Jean-Luc Deleersnyder, et de Gauthier Cruysmans, résument l'état de leurs travaux, et le Conseil d'Administration dans son ensemble en discute. Le Conseil d'Administration considère qu'il est conforme à l'intérêt social de poursuivre l'analyse du Projet Texas, en vue de la stabilité et du développement de la Société.

Dans le cadre de cette analyse de faisabilité, une liste contenant une demande d'informations a été envoyée par les conseils de la branche familiale de Paul Lippens à la Société.

Afin de continuer les discussions en cours de manière constructive, les membres du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de procéder en trois étapes :

- 1^{ère} étape : signature d'un NDA par les membres de la branche familiale de Paul Lippens, avant la communication d'informations.
- 2^{ème} étape : compte tenu de la nature à la fois très générale et étendue de la demande d'informations faite par la branche familiale de Paul Lippens, il a été décidé de mettre à la disposition des conseils de la branche familiale de Paul Lippens l'information générale disponible au sein de Finasucré elle-même, conformément à la liste qui restera annexée au présent procès-verbal.

De plus, si nécessaire, il a également été décidé qu'une réunion pourra être tenue entre les membres du management de Finasucré et les conseils de la branche familiale de Paul Lippens afin de fournir plus de détails sur certains sujets.

- 3^{ème} étape : lorsque l'analyse de faisabilité aura débouché sur des scénarii plus concrets, il a été décidé que le Conseil déterminera quelles informations supplémentaires pourront, le cas échéant, être communiquées, compte tenu des scénarii proposés et de leur analyse par le Conseil. »

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Finasucré S.A. du 11 mars 2024 :

« Avant de procéder aux délibérations, Mmes Jessica et Natacha Lippens ont communiqué aux membres du Conseil qu'elles se trouvent potentiellement dans une situation de conflit d'intérêts par rapport au point suivant repris à l'ordre du jour : Projet Texas – Point d'étape.

En effet, elles sont à la fois membres du Conseil d'Administration et appartiennent à la branche familiale de Paul Lippens, initiatrice de la demande de liquidité à l'origine du Projet Texas et, dans ce cadre, de la demande d'accès à certaines informations confidentielles relatives à la Société et sa situation financière. Par conséquent, les deux administratrices concernées par le conflit d'intérêt potentiel ne participent pas aux délibérations et s'abstiennent de voter sur ce point.

Les membres du comité de suivi du Projet Texas, constitué de Thierry le Grelle, de Luxantor B.V., représentée par Jean-Luc Deleersnyder, et de Gauthier Cruysmans, résument l'état de leurs travaux, et le Conseil d'Administration dans son ensemble en discute. Le Conseil d'Administration considère qu'il est conforme à l'intérêt social de poursuivre l'analyse du Projet Texas, en vue de la stabilité et du développement de la Société.

Une discussion s'ensuit entre administrateurs et il est décidé que :

- Une note soit rédigée par le comité de suivi du Projet Texas sur la liquidité des participations principales de Finasucré ;
- Thierry le Grelle et Jean-Luc Deleersnyder rencontrent, de manière séparée, les trois branches familiales principales de l'actionnariat de Finasucré afin de comprendre leurs attentes concernant le projet Texas. »

Autres informations

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'autres circonstances ou événements postérieurs à la date du bilan, autres que ceux décrits ci-avant, qui sont susceptibles d'affecter le cours normal des activités de la société.

Finasucré S.A. ne détient aucune succursale et n'a exercé aucune activité distincte en matière de recherche et développement.

Aucune action propre de Finasucré S.A. n'a été acquise par aucune filiale directe.



Arbres de Manuka, Nouvelle-Zélande

Annexe A



Comptes consolidés de Finasucre au 31 mars 2024

Bilan consolidé (après répartition) au 31 mars 2024

en '000 €

ACTIF	31-03-2024	31-03-2023
Frais d'établissement	1	
Actifs immobilisés	575.878	557.055
I. Immobilisations incorporelles	2.138	2.244
II. Ecarts de consolidation (positifs)	7.408	10.724
III. Immobilisations corporelles	382.095	370.256
A. Terrains et constructions	297.750	275.917
B. Installations, machines, outillage	41.413	32.483
C. Mobilier et matériel roulant	1.860	1.685
D. Location-financement et droits similaires	2.737	1.664
E. Autres immobilisations corporelles	25.047	26.390
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	13.288	32.117
IV. Immobilisations financières	184.237	173.831
A. Entreprises liées	-	-
1. Participations	-	-
B. Entreprises mises en équivalence		
1. Participations	37.067	36.496
C. Autres immobilisations financières	-	-
1. Participations, actions et parts	125.976	123.047
2. Créances et cautionnements en numéraires	21.194	14.288
Actifs circulants	347.128	380.475
V. Créances à plus d'un an	20.059	20.061
B. Autres créances	20.059	20.061
C. Impôts différés	-	-
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	155.180	164.224
A. Stocks		
1. Approvisionnements	44.672	56.967
2. En-cours de fabrication	75.435	68.173
3. Produits finis	31.947	32.031
4. Marchandises	-	296
6. Acomptes versés	-	-
B. Commandes en cours d'exécution	3.127	6.757
VII. Créances à un an au plus	122.507	113.565
A. Créances commerciales	103.031	95.376
B. Autres créances	19.476	18.189
VIII. Placements de trésorerie	1.400	1.847
B. Autres placements	1.400	1.847
IX. Valeurs disponibles	40.892	78.195
X. Comptes de régularisation	7.090	2.583
TOTAL ACTIF	923.007	937.529

Bilan consolidé (après répartition) au 31 mars 2024

en '000 €

PASSIF	31-03-2024	31-03-2023
Capitaux propres	579.723	581.166
I. Capital	1.786	1.786
A. Capital souscrit	1.786	1.786
II. Prime d'émission		
III. Plus-values de réévaluation	116.608	117.889
IV. Réserves consolidées	474.166	470.925
V. Ecarts de consolidation (négatifs)	34	34
VI. Ecarts de conversion	(14.476)	(11.120)
VII. Subsidés en capital	1.605	1.652
VIII. Intérêts de tiers	30.662	29.938
Provisions, impôts différés et latences fiscales	17.220	18.931
IX. A. Provisions pour risques et charges	4.548	4.837
1. Pensions et obligations similaires	-	-
3. Gros entretiens et réparations	1.025	821
4. Autres risques et charges	3.523	4.016
B. Impôts différés et latences fiscales	12.672	14.093
Dettes	295.401	307.495
X. Dettes à plus d'un an	30.785	75.179
A. Dettes financières		
1. Emprunts subordonnés	2.898	400
3. Dettes de location-financement et assimilées	2.062	1.303
4. Etablissements de crédit	23.790	70.741
5. Autres emprunts	253	633
D. Autres dettes	1.782	2.102
XI. Dettes à un an au plus	255.487	228.062
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	39.355	3.656
B. Dettes financières		
1. Etablissements de crédit	116.297	123.618
2. Autres emprunts	-	-
C. Dettes commerciales		
1. Fournisseurs	72.101	69.805
2. Effets à payer	-	-
D. Acomptes reçus sur commandes	1.040	7.890
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		
1. Impôts	3.927	1.862
2. Rémunérations et charges sociales	9.596	8.021
F. Autres dettes	13.172	13.211
XII. Comptes de régularisation	9.130	4.254
TOTAL PASSIF	923.007	937.529

Compte de résultats consolidé au 31 mars 2024

en '000 €

	31-03-2024	31-03-2023
I. Ventes et prestations	562.761	553.635
A. Chiffre d'affaires	544.204	508.698
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution [augmentation,(réduction)]	6.591	35.115
C. Production immobilisée	78	50
D. Autres produits d'exploitation	10.734	5.106
E. Produits d'exploitation non récurrents	1.153	4.665
II. Coût des ventes et prestations	(536.229)	(545.106)
A. Approvisionnements et marchandises		
1. Achats	316.328	344.435
2. Variation des stocks [(augmentation), réduction]	8.258	(11.778)
B. Services et biens divers	107.990	117.532
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	75.842	73.821
D. Amortissements et réduction de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	10.574	10.356
E. Réduction de valeur sur stocks, sur commandes en cours et sur créances commerciales [dotations, (reprises)]	6.161	(393)
F. Provisions pour risques et charges [dotations, (utilisations et reprises)]	121	(2.536)
G. Autres charges d'exploitation	5.924	7.276
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	-	-
I. Amortissements des écarts de consolidation	-	-
J. Charges d'exploitation non récurrentes	5.032	6.393
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	26.533	8.528
IV. Produits financiers	9.588	21.268
Produits financiers récurrents	8.010	8.825
A. Produits des immobilisations financières	4.546	2.894
B. Produits des actifs circulants	1.661	1.190
C. Autres produits financiers	1.803	4.741
Produits financiers non récurrents	1.579	12.443
V. Charges financières	(16.229)	(18.234)
Charges financières récurrentes	16.063	16.768
A. Charges des dettes	7.941	5.019
B. Amortissements sur écarts de consolidation positifs	3.216	2.952
C. Réductions de valeurs sur actifs circulants autres que ceux sub II.E [dotations,(reprises)]	-	-
D. Autres charges financières	4.907	8.797
Charges financières non récurrentes	166	1.466
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	19.892	11.563

Compte de résultats consolidé au 31 mars 2024 (suite)

en '000 €

	31-03-2024	31-03-2023
X. A. Prélèvements sur impôts différés et latences fiscales	1.566	3.236
B. Transfert aux impôts différés et latences fiscales	(349)	(174)
XI. Impôts sur le résultat	(7.188)	(4.957)
A. Impôts	8.813	6.040
B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	(1.625)	(1.083)
XII. Bénéfice (Perte) de l'exercice	13.921	9.668
XIII. Quote-part dans le bénéfice (la perte) des sociétés mises en équivalence	116	(98)
XIV. Bénéfice (Perte) consolidé(e)	14.037	9.570
A. Part des tiers	660	5.169
B. Part du Groupe	13.377	4.401

I. Etat des frais d'établissement

en '000 €

	Frais d'établissement
a) Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	
b) Mutations de l'exercice	-
- Amortissements	
c) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	-

II. Etat des immobilisations incorporelles

en '000 €

	Frais de recherche et de développement	Concessions, brevets, licences, etc...	Goodwill
a) Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	12.395	11.401	23
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	15	196	-
- Cessions et désaffectations	-	-	-
- Variation de périmètre	-	3	-
- Ecart de conversion	-	(79)	-
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	17	-
Au terme de l'exercice	12.410	11.538	23
c) Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(12.374)	(9.177)	(23)
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(21)	(249)	-
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	-	-	-
- Transférés d'une rubrique à une autre	-	-	-
- Variation de périmètre	-	(2)	-
- Ecart de conversion	-	14	-
Au terme de l'exercice	(12.395)	(9.415)	(23)
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	15	2.123	-

III. Etat des immobilisations corporelles

en '000 €

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Mobilier et matériel roulant
a) Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	153.659	267.735	9.168
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	1.510	4.243	845
- Cessions et désaffectations	(705)	(1.373)	(630)
- Transferts d'une rubrique à une autre	29.861	12.330	131
- Variation de périmètre	(1.694)	(1)	(140)
- Ecart de conversion	(2.600)	(1.972)	(126)
- Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	180.031	280.962	9.248
b) Plus-values de réévaluation			
Au terme de l'exercice précédent	155.891	-	-
Mutations de l'exercice :			
- Plus-values actées	265	-	-
- Transférées d'une rubrique à une autre	(883)	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	(3.166)	-	-
Au terme de l'exercice	152.107	-	-
c) Amortissement et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(33.633)	(235.252)	(7.483)
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(2.117)	(6.354)	(606)
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	-	1.002	559
- Transférés d'une rubrique à une autre	-	(354)	(105)
- Variation de périmètre	1.114	1	153
- Ecart de conversion	247	1.408	94
- Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	(34.389)	(239.549)	(7.387)
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	297.750	41.413	1.860

	Location- financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes
a) Valeur d'acquisition			
Au terme de l'exercice précédent	2.834	15.789	32.117
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions y compris la production immobilisée	1.527	291	22.426
- Cessions et désaffectations	17	(413)	(2)
- Transferts d'une rubrique à une autre	(128)	377	(41.193)
- Variation de périmètre			
- Ecart de conversion	(54)	(315)	(60)
- Divers	(131)	-	-
Au terme de l'exercice	4.066	15.728	13.288
b) Plus-values de réévaluation			
Au terme de l'exercice précédent	-	11.189	-
Mutations de l'exercice :			
- Plus-values actées	-	(62)	-
- Transférées d'une rubrique à une autre	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-
- Ecart de conversion	-	(227)	-
Au terme de l'exercice	-	10.900	-
c) Amortissement et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(1.170)	(588)	-
Mutations de l'exercice :			
- Actés	(329)	(898)	-
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	24	8	-
- Transférés d'une rubrique à une autre	122	(113)	-
- Variation de périmètre			-
- Ecart de conversion	23	10	-
- Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	(1.329)	(1.581)	-
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	2.737	25.047	13.288

IV. Etat des immobilisations financières

en '000 €

	Entreprises mises en équivalence	Autres entreprises
1. Participations, actions et parts		
a) Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	36.496	139.706
Mutations de l'exercice :		
- Acquisitions	-	2.131
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	(16)
- Résultat de l'exercice	116	-
- Dividendes versés	(224)	-
- Variation de périmètre	314	-
- Cessions et retraits	-	1.329
- Ecart de conversion	-	(6)
- Divers	365	(509)
Au terme de l'exercice	37.067	142.635
c) Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	-	(16.659)
Mutations de l'exercice :		
- Actées	-	-
- Reprises	-	-
- Annulées	-	-
- Variation de périmètre	-	-
- Ecart de conversion	-	-
- Transferts d'une rubrique à une autre	-	-
Au terme de l'exercice	-	(16.659)
d) Valeur comptable nette au terme de l'exercice	37.067	125.976
2. Créances		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	-	14.287
Mutations de l'exercice :		
- Additions	-	7.299
- Cessions et retraits	-	(36)
- Réductions de valeur actées	-	-
- Ecart de conversion	-	(356)
- Variation de périmètre	-	-
- Transférées d'une rubrique à une autre	-	-
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	-	21.194
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice	-	-

V. Etat des entreprises laissées en dehors de la consolidation et celles dans lesquelles une participation significative est détenue

	Clôture de l'exercice	Monnaie	Capitaux propres (en '000)	Résultats (en '000)	% d'intérêts
Compagnie Sucrière S.A. BP 10 Kwilu-Ngongo - République Démocratique du Congo	31/12/23	CDF	118.035	23.589.186	60,00%
BundySort Pty Ltd Gin Gin Road Bundaberg, Qld 4670 - Australie	31/12/23	AUD	973	13	50,00%
JV Kin S.A. Rue Glesener 21 1631 Luxembourg - Grand Duché du Luxembourg	31/12/23	EUR	8.843	(1.142)	50,00%
Kwilu Briques SARL BP 10 Kwilu-Ngongo - République Démocratique du Congo	31/12/23	CDF	10.237.110	(220.086)	10,95%

VI. Etat des réserves consolidées

en '000 €

	Réserves et résultats reportés
Au terme de l'exercice précédent	470.925
Annulation de réserves (rachat d'actions propres)	-
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	13.377
Autres transferts	150
Transfert des écarts de consolidation	-
Affectation du résultat	(10.286)
Au terme de l'exercice	474.166

VII. Etat des écarts de consolidation

en '000 €

	Ecart de consolidation	
	Positifs	Négatifs
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	10.724	(34)
Mutation de l'exercice :		
- variations dues à une augmentation du % de détention	-	-
- variations dues à une diminution du % de détention	(9)	-
- amortissements	(3.216)	-
- écarts de conversion	(91)	-
- divers	-	-
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	7.408	(34)

VIII. Etat des dettes

en '000 €

A. Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle	Dettes (ou partie de dettes) avec une durée résiduelle de		
	Un an au plus	Plus d'un an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Dettes financières			
1. Emprunts subordonnés	1.000	2.898	-
2. Emprunts obligataires non subordonnés	-	-	-
3. Dettes de location-financement et assimilées	15	(5.329)	7.391
4. Etablissements de crédit	2.842	14.955	8.835
5. Autres emprunts	655	253	-
Autres dettes	34.843	1.782	-
Total	39.355	14.559	16.226

IX. Résultats

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Chiffre d'affaires NET	544.205	508.698
Union Européenne	193.814	164.299
Australie / Nouvelle-Zélande	230.323	189.227
Autres pays	120.068	155.172
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date de la clôture	2.275	2.298
Frais de personnel et pensions	75.842	73.821
Impôts sur le résultat		
1. Impôt sur les revenus de l'exercice	7.469	5.749
a. Impôts et précomptes dus ou versés	7.469	6.611
b. Excédent de versements d'impôts et précomptes portés à l'actif	-	(1.002)
c. Suppléments d'impôts estimés	-	140
d. Impôt différé	-	-
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	1.342	291
a. Impôts et précomptes dus ou versés	1.342	291
b. Régularisations d'impôts et reprises de provisions	-	-
3. Impôts différés et latences fiscales		
a. Latences actives	966	-
Autres - Reprises d'excédents d'amortissements	966	-
Intérêts notionnels - déduction reportée	-	-
b. Latences passives	12.753	14.093
Impôts différés	12.753	14.093

X. Droits et engagements hors bilan

en '000 €

	Exercice pour sûreté des dettes et engagements de	
	l'entreprise	tiers
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres		
Gage sur fonds de commerce et sur d'autres actifs :		
- montant de l'inscription	4.950	-
- autres actifs gagés	19.800	-
Engagements résultant d'opérations relatives :		
- aux taux de change (devises à recevoir)	-	-
- aux taux de change (devises à livrer)	1.054	-
Autres engagements	-	-

Le personnel de direction et les appointés des sociétés du Groupe bénéficient d'un régime de pension extralégale. Les cotisations payées en exécution des contrats d'assurance-groupe sont supportées en partie par le personnel et en partie par l'entreprise.

XI. Relations avec les entreprises liées non comprises dans la consolidation

en '000 €

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
1. Immobilisations financières :		
- participations	2.296	123.680
2. Dettes :		
- à un an au plus	-	-
3. Créances :		
- à un an au plus	7.810	-

XII. Relations financières avec les administrateurs, gérants et commissaires

en '000 €

	Exercice
A. Rémunérations directes et indirectes et pensions à charge de l'exercice, allouées aux administrateurs et gérants	608
B. Créances vis-à-vis des administrateurs et gérants	-
C. Émoluments du commissaire pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du Groupe dont la société qui publie des comptes est à la tête	180
D. Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce Groupe par le commissaire	-
Autres missions d'attestation	35
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-
E. Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du Groupe dont la société est à la tête	202
F. Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce Groupe par des personnes auxquelles le commissaire est lié	-
Autres missions d'attestation	-
Mission de conseils fiscaux	-
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-

Méthodes de consolidation et règles d'évaluation

I. RÈGLES DE CONSOLIDATION

Champ de consolidation

Toutes les entreprises liées ainsi que les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont prises en considération. Pourraient toutefois être écartées, les sociétés qui présenteraient l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes : (i) importance trop faible de la participation ; (ii) localisation dans des pays à monnaie ou à politique instables ; (iii) rupture probable des liens avec le groupe ; (iv) mise en liquidation, nationalisation ou perte d'activité ; (v) impossibilité d'exercer le pouvoir ou impossibilité d'obtenir des informations sans frais disproportionnés ou dans des délais raisonnables.

En l'occurrence :

- la situation politique actuelle en République Démocratique du Congo rend incertaine la continuation normale des activités économiques et nos filiales, la Compagnie Sucrière et Kwilu Briques, implantées dans ce pays, ont été exclues du périmètre de consolidation.
- JV Kin (Luxembourg) est une filiale à 50% où le groupe exerce un contrôle conjoint mais elle ne consolide pas sa filiale implantée en République Démocratique du Congo (Ebale Résidence) pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus. Elle n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation par intégration proportionnelle.
- Finasucre Investment (Australia) Pty Ltd consolidée détient 50% du capital de BundySort Pty Ltd (Australia), mais ces sociétés ne sont pas reprises par intégration proportionnelle, vu la faible importance de ces participations.

Méthodes utilisées pour la consolidation

• *Intégration globale ou proportionnelle*

La méthode de consolidation par intégration globale est retenue lorsque l'une des deux conditions suivantes est satisfaite : (i) la participation du groupe dans le capital de sa filiale est supérieure à 50% ; (ii) on dispose du pouvoir de contrôle.

Cette méthode consiste à incorporer dans les comptes de la société mère chaque élément de l'actif et du passif du patrimoine des filiales intégrées, en substitution de la valeur d'inventaire de ces participations. Elle conduit à constater une différence de consolidation et à dégager la part des tiers minoritaires. De même, les charges et produits de ces filiales sont cumulés avec ceux de la société mère et leurs résultats de l'exercice sont répartis en part du groupe et en part de tiers. Les comptes et opérations réciproques sont éliminés.

L'intégration proportionnelle est retenue lorsqu'il s'agit d'un nombre restreint d'actionnaires et que le pouvoir de contrôle est conjoint. Dans ce cas, la société mère incorpore dans ses comptes, dans la proportion du pourcentage de sa participation, chaque élément de l'actif et du passif du patrimoine de la filiale intégrée, en substitution de la valeur d'inventaire de la participation. Elle conduit à constater une différence de consolidation. De même, les charges et produits de la filiale sont cumulés, dans la proportion du pourcentage de sa participation, avec ceux de la société mère. Les comptes et opérations réciproques sont éliminés.

• *Mise en équivalence*

Cette méthode est utilisée dans les cas où la participation du groupe dans le capital est supérieure à 20% et inférieure à 50%. Les actifs et les passifs de la société mise en équivalence ne sont pas intégrés dans chaque rubrique du bilan consolidé, mais le compte « participations » de la société consolidante est retraité dans les états financiers consolidés pour tenir compte des variations de sa part dans l'actif net de la filiale. Le compte de résultats consolidé enregistre la part du groupe dans les résultats réalisés par la société mise en équivalence, en lieu et place des dividendes perçus ou des réductions de valeur actées.

• *Différences de consolidation*

Les différences provenant entre d'une part, la quote-part dans les fonds propres des sociétés consolidées à la date d'acquisition des actions et parts ou à date proche de celle-ci et, d'autre part, la valeur d'inventaire de ces participations à cette même date, sont imputées dans la mesure du possible aux éléments de l'actif et du passif qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur comptable dans la comptabilité de la filiale.

L'écart qui subsiste est inscrit au bilan consolidé sous la rubrique « Ecart de consolidation positifs » ou « Ecart de consolidation négatifs » qui ne peuvent être compensés sauf pour ceux qui sont afférents à une même filiale. Les « Ecart de consolidation positifs » font l'objet d'amortissements à charge du compte de résultats consolidé sur une durée de cinq ans. Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont pratiqués si, en raison de modifications des circonstances économiques, leur maintien à cette valeur dans le bilan consolidé n'est plus économiquement justifié.

- *Ecart de conversion*

La conversion en Euros des comptes des entreprises étrangères prises en consolidation est effectuée en utilisant les cours au 31 mars pour tous les postes de bilan et le cours moyen de l'exercice pour tous les postes de résultats.

Les écarts de conversion sont portés au passif du bilan sous la rubrique « Ecart de conversion ». Ils comprennent les deux éléments suivants : (i) les différences de conversion sur fonds propres, égales à la différence entre le taux historique et le taux de clôture et (ii) les différences de conversion sur les résultats, égales à la différence entre le taux moyen et le taux de clôture de l'exercice.

- *Règles d'évaluation*

Les règles d'évaluation présidant à l'établissement des comptes consolidés sont les mêmes que celles appliquées pour les comptes annuels. Les règles appliquées par les filiales de Galactic ne divergent pas significativement de celles de la maison-mère et aucun ajustement ne se justifie.

Pour les filiales étrangères, les reclassements et retraitements comptables nécessaires ont été effectués.

Les comptes consolidés de Finasucré Investments (Australia) Pty Ltd (« FIA »), BBS Subsidiary Pty Ltd (« BBS ») et FinaNuts Holding Pty Ltd (« FNH ») sont établis selon les principes comptables et règles d'évaluation généralement admis en Australie (AIFRS).

Les comptes consolidés de Prolife Group Holdings Ltd (« Prolife Foods ») sont établis selon les principes comptables et règles d'évaluation généralement admis en Nouvelle-Zélande (NZ IFRS).

Les comptes des entités australiennes et néo-zélandaise n'ont pas fait l'objet de retraitements pour les besoins de leur intégration dans les comptes consolidés du groupe Finasucré.

La plupart des principes comptables et règles d'évaluation appliqués sont compatibles avec les règles d'évaluation appliquées dans les autres sociétés du groupe Finasucré, et les divergences éventuelles pouvant avoir un impact significatif sur l'interprétation des comptes consolidés du groupe sont mentionnées au cas par cas ci-dessous :

- selon les principes AIFRS, FIA et BBS reconnaissent à la juste valeur les noyers de macadamia et les cannes pour partie en compte de résultat et pour partie en actif amortissable sur quatre ans. Pour les besoins de la consolidation, conformément aux normes comptables belges et en appliquant le principe de « lower cost or market », la variation de la juste valeur des noyers de macadamia est prise en résultat, tout comme la valorisation des cannes sur pied, qui est retraitée sur base des coûts encourus et sans amortissement.
- selon les principes AIFRS, FIA reconnaît au bilan l'écart entre la valeur actuarielle de ses obligations de pension et la valeur de marché des actifs financiers destinés à les couvrir. La variation de cet écart d'un exercice à l'autre est partiellement reprise en capitaux propres. Pour les besoins des comptes consolidés du groupe Finasucré, cette règle d'évaluation, qui n'est pas incompatible avec les règles belges, a été maintenue, à l'exception du fait que la variation d'un exercice à l'autre est actée au compte de résultats.
- FIA et BBS procèdent à des ventes à terme de leur production future. En AIFRS, leur qualification comme opérations de couverture n'a pas été retenue, de telle sorte que la valeur de marché de ces instruments dérivés est actée au compte de résultats de FIA et BBS. Pour les besoins des comptes consolidés du groupe Finasucré, les variations de valeur de marché de ces produits dérivés sont reprises dans les résultats financiers en cas de moins-value latente ; conformément aux normes comptables belges, les plus-values latentes ne sont pas reconnues.
- selon les principes AIFRS, tous les trois à cinq ans, FIA et BBS réévaluent leurs terrains à leur juste valeur en utilisant la méthode de « highest and best use » par rapport à celle de « current use ». Pour les besoins des comptes consolidés du groupe Finasucré, cette règle d'évaluation, qui n'est pas incompatible avec les règles belges, a été maintenue, à l'exception du fait que la méthode retenue est celle de « current use ».
- selon les principes AIFRS et NZ IFRS, FIA, BBS et Prolife Foods reconnaissent au bilan les leasings opérationnels. Pour les besoins des comptes consolidés du groupe Finasucré, les leasings opérationnels enregistrés à l'actif et au passif du bilan, sont extournés, conformément aux normes comptables belges.
- lorsque FIA, BBS, FNH et Prolife Foods présentent dans leurs comptes une position nette active en matière d'impôts différés, ceux-ci, pour les besoins des comptes consolidés du groupe Finasucré et conformément aux règles comptables belges, sont retraités par le compte de résultats.

Enfin, lorsqu'Alldra B.V. présente dans ses comptes une position active en matière d'impôts différés, elle est également retraitée et prise en résultat.

- *Annulation des opérations internes*

Les opérations internes au groupe affectant les actifs et passifs, telles que les participations, dettes et créances, ainsi que les résultats, tels que les intérêts, charges et produits, sont annulés dans les consolidations globales et proportionnelles. Les dividendes provenant des sociétés consolidées et mises en équivalence sont éliminés et remplacés par notre quote-part dans le résultat.

- *Période de référence*

Pour les sociétés intervenant dans la consolidation, la date de clôture des comptes est celle du 31 mars 2024. Le compte de résultats consolidé reflète douze mois d'activité pour toutes les sociétés intervenant dans la consolidation ainsi que les chiffres comparatifs relatifs à l'exercice précédent. La prise de participation par le Groupe dans Prolife Foods ayant eu lieu en juillet 2022, le compte de résultat consolidé ne comprend dès lors que 9 mois d'activité.

II. ÉTAT DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Selon la méthode de l'intégration globale sauf pour (i) Prolife Foods (intégration proportionnelle), (ii) les Galeries Royales Saint-Hubert et les filiales chinoises de Futerro (mise en équivalence)

Société	Siège et Numéro d'Entreprise	% d'intérêts	% de contrôle
Finasucre S.A.	Rue de la Gare 36, 1040 Bruxelles - Belgique N° Ent 0403 219 201	Maison-mère	-
Finasucre Investments (Australia) Pty Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Sugar Group Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Walkers Engineering Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Bundaberg Sugar Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
R&J Farm Pty Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Northern Land Holdings Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
BBS Subsidiary Ltd Pty	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
TQH Holdings Ltd Pty	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Macadamias International Australia Ltd	Dunoon (New South Wales) - Australie	100%	100%
FinaNuts Holding Pty Ltd	Bundaberg (Queensland) - Australie	100%	100%
Prolife Group Holdings Ltd	Hamilton - Nouvelle-Zélande	31,68%	31,68%
FinaSugar S.A.	Rue de la Gare 36, 1040 Bruxelles - Belgique N° Ent 0801 768 148	100%	100%
Iscal Sugar S.A.	Chaussée de la Sucrierie 1, 7643 Fontenoy Belgique - N° Ent 0861 251 419	87,60%	87,60%
Alldra B.V.	Einsteinstraat 2, 7601 PO Almelo - Pays-Bas	87,60%	100%
Finalmimo S.A	Rue de la Gare 36, 1040 Bruxelles - Belgique N° Ent 0801 767 653	100%	100%
S.A. Galeries Royales Saint-Hubert	Galerie du Roi 5, 1000 Bruxelles - Belgique	46,42%	46,42%
Galactic S.A.	Place d'Escanaffles 23, 7760 Escanaffles Belgique - N° Ent 0408 321 795	55%	55%

Galactic Bioquimicos Ltda Brésil	Av batel 1230 conjunto 405 edificio Batel Brésil	55%	55%
Galactic Bioquimicos de CV Mexique	Calle Rio Lerma 23 – Mexico	55%	55%
Galactic Incorporated	West Silver Spring Drive 2700 53209 Milwaukee - Etats-Unis	55%	55%
Anhui Galactic Biochemical Ltd S.A.	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	55%	55%
Bengbu Galactic Import Export Co Ltd S.A.	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	55%	55%
Galactic Japan S.A.	Ebisunishi, Tokyo - Japon	55%	55%
Futerro Holding	Place d'Escanaffles 23, 7760 Escanaffles Belgique - N° Ent 0805 045 956	55%	55%
Futerro S.A.	Place d'Escanaffles 23, 7760 Escanaffles Belgique - N° Ent 0892 199 070	55%	55%
Bengbu Futerro Technology Import & Export	Guzhen Bengbu, Anhui - Chine	55%	55%
Futerro France S.A	Saint-Jean-de-Folleville - France	55%	55%
B&F Lactic Acid	Guzhen Bengbu, Anhui – Chine	15%	8,25%
B&F PLA	Guzhen Bengbu, Anhui – Chine	25%	14,30%

III. RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

ACTIF

1. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs immobilisés (sauf les immobilisations financières)

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition qui correspond soit au prix d'acquisition (y inclus les frais accessoires), soit au coût de revient ou soit à la valeur d'apport.

2. Frais d'établissement

Ils sont amortis sur une durée de cinq ans.

3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable qui est de maximum cinq ans.

Les goodwill de fusion sont dans la mesure du possible alloués à d'éventuelles sous-évaluations d'actifs ; le solde est amorti sur une durée de maximum cinq ans, en fonction de critères de durée de vie économique probable.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements à partir de leur date d'acquisition ou de mise en service.

Les taux d'amortissement annuels sont calculés de façon linéaire ou dégressive en fonction de la durée de vie des investissements telle que définie ci-après :

- Immeubles de bureaux : 33 ans
- Bâtiments industriels : 20 ans
- Matériel d'exploitation : 10 ans
- Outillage : 3 ans
- Mobilier : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Matériel roulant : 5 ans

Les bâtiments industriels de Bundaberg Sugar sont amortis de façon linéaire selon la durée de vie économique allant de 40 à 67 ans. Ses équipements et le matériel industriel sont amortis de façon linéaire selon la durée de vie économique allant de 5 à 40 ans.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Des amortissements complémentaires, exceptionnels ou accélérés, peuvent être appliqués en vertu de dispositions fiscales ou en raison de modifications de circonstances économiques ou technologiques.

5. Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. Des réductions de valeurs sont appliquées lorsque la valeur estimative d'un titre est inférieure à la valeur d'inventaire, pour autant que la moins-value ainsi observée ait un caractère durable.

Lorsque la valeur des immobilisations financières présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable initiale, une réévaluation peut être opérée.

6. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Les créances en monnaies étrangères sont comptabilisées en Euros au cours du jour au moment de l'opération et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social. Elles font l'objet de réductions de valeur si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

7. Stocks

A. Cannes sur pied

Les coûts exposés pour la production agricole de cannes à sucre par Bundaberg Sugar sont repris dans les stocks depuis le moment de la dernière récolte jusqu'à la date du bilan. Ils sont pris en consommation dans l'exercice suivant sur base du tonnage récolté.

B. Marchandises, matières premières, matières consommables et fournitures

Ces avoirs sont évalués à leur prix d'acquisition selon la méthode des prix moyens pondérés ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette dernière lui est inférieure.

Des réductions de valeurs sont opérées sur les stocks obsolètes ou à rotation lente.

C. Les produits en cours de fabrication et produits finis

Ces produits sont généralement évalués selon la méthode du « direct costing ».

- a) Sucre cristallisé : ce produit est évalué selon la méthode du « direct costing » qui comprend les coûts de production suivants : les matières premières, les matières de consommation ainsi que les coûts de fabrication directs, sous déduction de la valeur des sous-produits (écumes, pulpes et mélasse). Ceux de Bundaberg Sugar comprennent les matières premières, les matières de consommation, les coûts de fabrication directs ainsi que les coûts fixes de fabrication.
- b) Sucre brut et égouts : ces produits sont évalués sur base de la teneur en blanc déterminée par la réglementation européenne et au prix de revient du sucre cristallisé.
- c) Les mélasses, pulpes et autres sous-produits sont valorisés au prix du marché.
- d) L'acide lactique et les produits en cours de fabrication sont valorisés en « direct costing » comprenant les coûts variables et les coûts fixes directs de production.
- e) Les commandes et contrats en cours d'exécution sont évalués à leur coût majoré d'un pourcentage de bénéfice considéré comme acquis à la date du bilan (basé sur un taux individuel d'achèvement d'au moins 70%). Les coûts comprennent tous les coûts directs et un pourcentage de frais généraux imputés individuellement à chaque contrat. Si les coûts exposés pour un contrat en cours d'exécution excèdent les revenus que l'on en attend, l'excédent est immédiatement pris en charge.

D. Certificats verts et droits CO2

a) Certificats verts

Le stock de certificats verts obtenus n'est pas valorisé. Il y a une reconnaissance du revenu inhérent à la vente des certificats verts au moment effectif de la vente.

b) Droits CO2

Les droits CO2 obtenus ne sont pas valorisés.

Les droits CO2 achetés sont valorisés en stock au coût d'acquisition.

La méthode LIFO est utilisée pour gérer l'utilisation des droits de CO2.

8. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les avoirs sont comptabilisés à leur valeur nominale et les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réduction de valeur si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les positions ouvertes en futures sont évaluées, en fin d'exercice, à la valeur de marché. Si une position montre une moins-value latente, celle-ci est enregistrée dans les comptes de régularisation du passif, et prise en résultats :

- dans un sous-compte du chiffre d'affaires, si la position future est considérée comme une couverture des ventes,
- dans le résultat financier, en cas de futures qui ne qualifient pas comme une opération de couverture.

9. Comptes de régularisation

Les charges exposées pendant l'exercice, mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont évalués au montant de la quote-part afférente au dit exercice.

PASSIF

10. Subsidés en capital

Les subsidés en capital font l'objet d'une réduction échelonnée au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

11. Provision pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, les Conseils d'Administration examinent l'opportunité de constituer des provisions pour couvrir les risques ou les pertes nés au cours de l'exercice.

Les impôts différés, latences fiscales actives et passives sont comptabilisés chez Bundaberg Sugar selon les normes comptables IFRS.

12. Dettes à plus d'un an

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable.

13. Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable. Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées. Les montants de provision pour le pécule de vacances sont fixés conformément aux dispositions fiscales. Les provisions sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

14. Comptes de régularisation

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice. Les revenus perçus au cours de l'exercice, mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être considéré comme produit pour l'exercice ultérieur. Les produits dont l'encaissement effectif est incertain sont également portés sous cette rubrique.

15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net enregistré par Bundaberg Sugar sur la vente du sucre roux est basé sur le « pool price » applicable par tonne de sucre, celui-ci étant estimé par Queensland Sugar Limited, l'organisation légalement instituée pour réaliser les exportations de sucre roux du Queensland. Tout ajustement entre ce prix et le prix final réalisé est comptabilisé dans l'exercice suivant.

16. Régimes de pensions

- a) Indépendamment des régimes de pension prévus par les dispositions légales en Belgique, certaines sociétés du Groupe ont adopté en faveur de leur personnel de cadre et de certaines catégories d'employés, un régime de pension complémentaire. A cette fin, des contrats d'assurance groupe ont été souscrits, qui sont alimentés par les cotisations à charge des assurés et des allocations à charge de l'employeur.
- b) Bundaberg Sugar constitue des provisions pour les pensions de son personnel. Celles-ci sont revues chaque année de manière à pouvoir rencontrer les dépenses futures estimées, sur base du niveau futur des rémunérations et de l'ancienneté du personnel ayant droit, escomptées à la date du bilan en fonction des taux d'intérêts actuels applicables selon les échéances présumées.

17. Dérogations aux règles d'évaluation - Néant



Capteur Wi-care (I-care)



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7b bus 001
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0) 2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Finasucre SA pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Finasucre SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan consolidé au 31 mars 2024, le compte de résultats consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2024 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 29 juillet 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 mars 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 21 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Finasucre SA, comprenant le bilan consolidé au 31 mars 2024, ainsi que le compte de résultats consolidé pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total du bilan consolidé s'élève à € 923.007'000 et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 14.037'000.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 mars 2024, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci

proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des

Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions

- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société des décisions prise en conflit d'intérêt par l'organe d'administration en date du 19 février 2024 et 11 mars 2024 telles que décrites dans le rapport annuel de l'exercice 2023/2024.

Diegem, le 1 juillet 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Eric Van Hoof *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

25EVH0004



Betteraves

Annexe B



Comptes annuels de Finasucre au 31 mars 2024

Bilan de Finasucre S.A. au 31 mars 2024

en '000 €

ACTIF	31-03-2024	31-03-2023
Actifs immobilisés	463.246	397.692
Immobilisations incorporelles	94	87
Immobilisations corporelles	2.877	2.992
Terrains et constructions	2.813	2.943
Mobilier et matériel roulant	63	49
Immobilisation en cours	-	-
Immobilisations financières	460.275	394.613
Entreprises liées		
Participations	340.290	275.612
Autres entreprises avec un lien de participation		
Participations	-	-
Créances	-	-
Autres immobilisations financières		
Actions et parts	119.985	119.001
Actifs circulants	82.993	81.312
Créances à plus d'un an	20.000	20.000
Autres créances	20.000	20.000
Créances à un an au plus	50.057	48.249
Créances commerciales	5.516	7.187
Autres créances	44.541	41.061
Placements de trésorerie	-	-
Autres placements	-	-
Valeurs disponibles	8.732	11.926
Comptes de régularisation	4.204	1.137
TOTAL ACTIF	546.239	479.004

PASSIF	31-03-2024	31-03-2023
Capitaux propres	504.904	445.520
Capital	1.786	1.786
Capital souscrit	1.786	1.786
Plus-values de réévaluation	10	10
Réserves	395.624	395.624
Réserve légale	179	179
Réserves indisponibles		
Autres	-	-
Réserves immunisées	14.196	15.479
Réserves disponibles	381.249	379.967
Bénéfice (Perte) reporté(e)	107.484	48.100
Provisions et impôts différés		
Provisions pour risques et charges	-	-
Autres risques et charges	-	-
Dettes	41.336	33.484
Dettes à plus d'un an	1	1
Autres dettes	1	1
Dettes à un an au plus	41.020	33.460
Dettes financières	20.000	20.000
Etablissements de crédit	20.000	20.000
Autres dettes	-	-
Dettes commerciales	2.303	1.681
Fournisseurs	2.303	1.681
Dettes fiscales, salariales et sociales	378	589
Impôts	36	309
Rémunérations et charges sociales	342	280
Autres dettes	18.338	11.190
Comptes de régularisation	315	24
TOTAL PASSIF	546.239	479.004

Compte de résultats de Finasucre S.A. au 31 mars 2024

en '000 €

	31-03-2024	31-03-2023
Ventes et prestations	14.311	17.456
Chiffre d'affaires	12.992	16.270
Autres produits d'exploitation	1.301	1.153
Produits d'exploitation non récurrents	17	34
Coût des ventes et des prestations	(14.631)	(17.096)
Approvisionnements et marchandises	9.364	12.115
Services et biens divers	2.884	2.635
Rémunérations, charges sociales et pensions	2.055	1.969
Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	194	215
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales [dotations (reprises)]	-	14
Autres charges d'exploitation	134	148
Charges d'exploitation non récurrentes	-	-
Provisions pour risques et charges [dotations, (utilisations et reprises)]	-	-
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(321)	360
Produits financiers	74.639	21.737
Produits des immobilisations financières	12.047	11.865
Produits des actifs circulants	3.839	1.728
Autres produits financiers	179	6.512
Produits financiers non récurrents	58.573	1.632
Charges financières	(3.419)	(5.493)
Autres charges financières	2.335	4.036
Charges financières non récurrentes	1.084	1.457
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	70.899	16.604
Impôts sur le résultat	(1.230)	232
Impôts	(1.392)	(635)
Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	162	867
Bénéfice (Perte) de l'exercice	69.670	16.837
Transfert & Prélèvement aux réserves immunisées	1.283	342
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	70.952	17.179
Affectations et prélèvements		
Bénéfice à affecter	119.052	59.065
Bénéfice de l'exercice à affecter	70.952	17.179
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	48.100	41.886
Prélèvements sur les capitaux propres	-	-
Sur le capital et les primes d'émission	-	-
Sur les réserves	-	-
Affectations aux capitaux propres	1.283	679
Aux autres réserves	1.283	679
Résultat à reporter	107.484	48.100
Bénéfice à reporter	(107.484)	(48.100)
Bénéfice à distribuer	10.286	10.286
Rémunération du capital	(10.286)	(10.286)

C 6.2 État des immobilisations incorporelles

en '000 €

	Concessions, brevets, licences, etc...
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	150
Mutations de l'exercice :	-
Acquisitions	38
Cessions et retraits	-
Transferts d'une rubrique à une autre	-
Au terme de l'exercice	189
Amortissements et réductions de valeur	
Au terme de l'exercice précédent	(64)
Mutations de l'exercice :	
Actés	(31)
Annulations par suite de cessions et de désaffectations	-
Acquis de tiers	-
Divers	-
Au terme de l'exercice	(95)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	94

C 6.3 État des immobilisations corporelles

en '000 €

	Terrains et constructions	Mobilier et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	4.013	315	-
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions	5	43	-
Cessions et retraits	-	(44)	-
Transferts d'une rubrique à une autre	-	-	-
Au terme de l'exercice	4.017	315	-
Amortissements et réductions de valeur			
Au terme de l'exercice précédent	(1.070)	(266)	-
Mutations de l'exercice :			
Actés	(134)	(28)	-
Annulations par suite de cessions et de désaffectations	-	43	-
Acquis de tiers	-	-	-
Divers	-	-	-
Au terme de l'exercice	(1.204)	(252)	-
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	2.813	63	-

C 6.4 État des immobilisations financières

en '000 €

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
	Participations, actions et parts	Participations, actions et parts	Participations, actions et parts
Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	282.584	-	126.893
Mutations de l'exercice :			
Acquisitions	65.840	-	1.384
Cessions et retraits	(3.024)	-	(5.700)
Transferts d'une rubrique à une autre	-	-	-
Au terme de l'exercice	345.399	-	122.577
Plus-values au terme de l'exercice	-	-	-
Mutations de l'exercice :			
Annulées	-	-	-
Au terme de l'exercice	-	-	-
Réductions de valeur au terme de l'exercice	(6.972)	-	(7.892)
Mutations de l'exercice :			
Actées	-	-	-
Reprises	1.863	-	-
Acquises de tiers	-	-	-
Annulées à la suite de cessions et retraits	-	-	-
Transférées d'une rubrique à une autre	-	-	-
Au terme de l'exercice	(5.109)	-	(7.892)
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	340.290	-	114.685
Créances			
Valeur comptable au terme de l'exercice précédent	-	-	-
Mutations de l'exercice :			
Additions	-	-	5.300
Remboursements	-	-	-
Réductions de valeur actées	-	-	-
Réductions de valeur reprises	-	-	-
Différence de change	-	-	-
Autres	-	-	-
Au terme de l'exercice	-	-	5.300
Réduction de valeur cumulée sur créances au terme de l'exercice	-	-	-

C 6.5.1 Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

en '000 €

Dénomination du siège et mention du numéro national pour les entreprises belges	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	par la société		par les filiales	Comptes annuels	Devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%	arrêtés au		('000)	('000)
Finasucre Investments (Australia) Pty Ltd PO Box 500 4670 Brisbane - Australie	122.833.643	100,00	-	31/03/2024	AUD	260.757	-
BBS Subsidiary Pty Ltd 4 Gavin Street, Bundaberg 4670 Queensland - Australie	79.126.537	100,00	-	31/03/2024	AUD	39.563	-
Galactic S.A. Place d'Escanaffles 23 7760 Escanaffles - Belgique n° Ent 0408321795	338.415	55,00	-	31/03/2024	EUR	23.007	(2.227)
Futerro Holding Rue du Renouveau 1 7760 Escanaffles - Belgique n° Ent 0805045956	338.415	55,00	-	31/03/2024	EUR	15.213	(5)
JV KIN S.A. Rue Glesener 21 1631 Luxembourg Grand Duché du Luxembourg	3.650	50,00	-	31/12/2023	EUR	8.843	(1.142)
Compagnie Sucrière S.A. BP 10 Kwilu-Ngongo République Démocratique du Congo	337.200	60,00	-	31/12/2023	CDF	118.035	23.589.186
Kwilu Briques S.A.R.L. BP 10 Kwilu-Ngongo République Démocratique du Congo	72.600	10,95	89,05	31/12/2023	CDF	10.237.110	(220.086)
Finalmmo Rue de la Gare 36 1040 Etterbeek - Belgique n° Ent 0801767653	4.156.555	100,00	-	31/03/2024	EUR	42.432	(70)
FinaSugar Rue de la Gare 36 1040 Etterbeek - Belgique n° Ent 0801768148	7.206.000	100,00	-	31/03/2024	EUR	73.839	(23)
FinaNuts Holding Pty Ltd 4 Gavin Street, Bundaberg 4670 Queensland - Australie	54.468.096	100,00	-	31/03/2024	EUR	54.860	392

C 6.6 Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Placements de trésorerie - autres placements		
Actions et parts		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	-	-
Titres à revenu fixe		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	-	-
Comptes à terme détenus auprès d'établissements de crédit		
Avec une durée résiduelle ou de préavis :		
d'un mois au plus	-	-
de plus d'un mois à un an au plus	-	-
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	-	-
Comptes de régularisation		
Frais reportés sur l'exercice suivant	52	43
Intérêts à recevoir	1.975	466
Achats relatifs à l'exercice suivant	2.175	623
Assurances	3	6

C 6.7.1 État du capital et structure de l'actionnariat

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
État du capital		
Capital social		
Capital souscrit au terme de l'exercice	-	-
Capital souscrit au terme de l'exercice	1.786	1.786
	Montants	Nombre d'actions
Représentation du capital		
Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	1.786	80.000
Actions nominatives	-	-
Actions dématérialisées	-	-
Structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise		
Wulfsdonck Investment S.A.	46,46%	
Autres actionnaires nominatifs	53,54%	
	100,00%	

C 6.9 État des dettes et comptes de régularisation du passif

en '000 €

	Exercice
Dettes ayant plus d'un an mais cinq ans au plus à courir	
Autres dettes	1
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Dettes fiscales échues	-
Dettes fiscales non échues	26
Dettes fiscales estimées	9
Rémunérations et charges sociales	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	-
Autres dettes salariales et sociales	342
Comptes de régularisation	
Frais financiers à imputer	315
Produits encaissés d'avance	-

C 6.10 Résultat d'exploitation

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Nombre total à la date de clôture	10	10
Effectif moyen du personnel calculé en équivalent temps plein	9,1	9,1
Nombre effectif d'heures prestées	14.702	14.379
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	1.270	1.264
Cotisations patronales d'assurances sociales	316	330
Primes patronales pour assurances extralégales	176	118
Autres frais de personnel	293	257
Pensions de retraite et de survie	-	-
Réductions de valeur		
Sur créances commerciales		
Actées	-	14
Reprises	-	-
Provisions pour risques et charges		
Constitutions	-	-
Utilisations et reprises	-	-
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	134	148
Autres	-	-
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Nombre total à la date de clôture	-	-
Nombre moyen calculé en équivalent temps plein	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	-	-
Frais pour l'entreprise	-	-

C 6.11 Résultats financiers

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers récurrents		
Autres produits financiers		
Plus-values sur portefeuille obligataire	-	-
Différences de change et écarts de conversion	140	966
Escomptes obtenus	4	10
Produits financiers divers	3	12
Produits sur investissements Tax Shelter	31	4
Plus-values sur actions	-	5.521
Primes sur options	-	-
Plus-values sur obligations	-	-
Charges financières récurrentes		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actées	-	-
Autres charges financières		
Pertes de change	1.034	532
Commissions bancaires	-	-
Charges financières diverses	46	117
Intérêts négatifs	1	35
Moins-values sur obligations	-	-
Moins-values sur actions	-	-
Intérêts sur straight loan	-	-

C 6.12 Produits et charges de taille ou d'incidence exceptionnelle

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Produits non récurrents	58.590	1.665
Produits d'exploitation non récurrents	17	34
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	17	34
Autres produits d'exploitation non récurrents	-	-
Produits financiers non récurrents	58.573	1.632
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	1.863	1.457
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	-	-
Autres produits financiers non récurrents	56.711	175
Charges non récurrentes	1.084	1.457
Charges d'exploitation non récurrentes		
Charges financières non récurrentes	1.084	1.457
Réductions de valeur sur immobilisations financières	-	-
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	1.084	1.457
Autres charges financières non récurrentes	-	-

C 6.13 Impôts et taxes

en '000 €

Exercice

Impôts sur le résultat	
Impôt sur le résultat de l'exercice	617
Impôts et précomptes dus ou versés	617
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	-
Suppléments d'impôts estimés	-
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	776
Suppléments d'impôts dus ou versés	776
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	-
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé	
Revenus définitivement taxés	(12.259)
Déduction intérêts notionnels	-
Réserve immunisée Tax Shelter	-
Dépenses non admises	191
Libéralités immunisées	-
Plus-value sur participation	(56.710)
Moins-value sur participation	1.084
Reprise de réduction de valeur sur participations	-
Sources de latences fiscales	
Latences actives	-
Autres latences actives : report déduction intérêts notionnels	-

Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers	Exercice	Exercice précédent
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte		
A l'entreprise (déductibles)	1.617	1.470
Par l'entreprise	772	479
Montants retenus à charge de tiers, au titre de		
Précompte professionnel	529	538
Précompte mobilier	1.652	1.652

C 6.14 Droits et engagements hors bilan

en '000 €

Exercice

Description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel
Dans le cadre de la politique de rémunération, l'entreprise a conclu des plans de pension du type "contributions définies" financés et gérés au travers de contrats d'assurance groupe pour tous les employés permanents. Sur base de la méthode de la valeur intrinsèque, il n'y a pas de sous-financement significatif à la date de clôture. Ces plans sont soumis à des rendements minimum garantis en vertu de dispositions légales, à financer par l'employeur en cas de sous-financement. Ceci pourrait mener à des primes complémentaires dans le futur. Les cotisations payées en exécution de contrats d'assurance-groupe sont supportées en partie par le personnel et en partie par la société.
Autres droits et engagements hors bilan
Garanties locatives sous forme de garanties bancaires

C 6.15 Relations avec les entreprises liées, les entreprises associées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

en '000 €

	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées		
Immobilisations financières	340.290	275.612
Participations	340.290	275.612
Créances	45.976	47.304
A plus d'un an	-	-
A un an au plus	45.976	47.304
Dettes	7.575	424
A plus d'un an	7.575	424
Résultats financiers	11.128	11.648
Produits des immobilisations financières	10.917	10.681
Produits des actifs circulants	362	967
Autres produits financiers	-	-
Charges des dettes	(151)	-
Entreprises avec lien de participation		
Immobilisations financières	-	-
Participations	-	-
Créances subordonnées	-	-

Transactions avec les entreprises liées dans des conditions autres que celles du marché

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune transaction n'a été reprise dans l'annexe.

C 6.16 Relations financières avec

en '000 €

	Exercice
Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes	
Rémunérations directes et indirectes attribuées à charge du compte de résultats, allouées aux administrateurs et gérants	250
Le commissaire et les personnes avec lesquelles il est lié	
Émoluments du commissaire	27
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire	-
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec qui le commissaire est lié	-

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

C 6.18.1 Déclaration relative aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.

Annexe aux comptes annuels et règles d'évaluation

C 6.19 Résumé des règles d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations.

Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise.

Les montants relatifs à l'exercice sont composés de manière consistante par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les actifs et passifs sont évalués conformément à l'article 3:2, § 1^{er} de l'AR du 29 avril 2019 du Code des Sociétés et Associations selon l'hypothèse de la continuité de la société.

Chaque composante du patrimoine est évaluée séparément. Les amortissements, réductions de valeur et réévaluations sont spécifiques pour chaque élément d'actif auxquels ils se rapportent.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées. Les évaluations, amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges répondent aux exigences de prudence, sincérité et bonne foi.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent en termes de formulation ou la mise en pratique.

ACTIF

1. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs immobilisés (sauf les immobilisations financières)

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition qui correspond soit au prix d'acquisition (y inclus les frais accessoires), soit au coût de revient ou soit à la valeur d'apport.

2. Frais d'établissement

Ils sont amortis sur une durée de cinq ans.

3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable qui est de maximum cinq ans.

4. Immobilisations corporelles

Ces actifs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire au taux fiscalement admis sur base de la durée de vie probable. Les acquisitions de l'exercice sont amorties à partir de leur année de comptabilisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements à partir de leur date d'acquisition ou de mise en service.

Les taux d'amortissement annuels sont calculés de façon linéaire ou dégressive en fonction de la durée de vie des investissements telle que définie ci-après :

- Immeuble de bureaux :	33 ans
- Mobilier :	10 ans
- Matériel de bureau :	5 ans
- Matériel informatique :	4 ans
- Matériel roulant :	5 ans

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Des amortissements complémentaires, exceptionnels ou accélérés, peuvent être appliqués en vertu de dispositions fiscales ou en raison de modifications de circonstances économiques ou technologiques.

5. Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, déduction faite des réductions de valeur y afférentes.

Des réductions de valeurs sont appliquées lorsque la valeur estimative d'un titre est inférieure à la valeur d'inventaire, pour autant que la moins-value ainsi observée ait un caractère durable.

Lorsque la valeur des immobilisations financières présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable initiale, une réévaluation peut être opérée.

6. Créances à plus d'un an - Créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances en monnaies étrangères sont comptabilisées en Euros au cours du jour au moment de l'opération, et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social. Elles font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réductions de valeur si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable. En ce qui concerne les titres à revenus fixes, détenus en direct ou via des instruments collectifs de placements, pour lesquels il existe une cotation régulière et un marché liquide, la valeur retenue est celle du marché à la date de la clôture de l'exercice.

8. Comptes de régularisation d'actif

Les charges exposées pendant l'exercice, mais imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle. Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont évalués au montant de la quote-part afférente au dit exercice.

9. Règle d'évaluation valable pour tous les actifs et passifs en monnaies étrangères

Evaluation des avoirs, dettes et monnaies étrangères : les actifs et passifs en devises étrangères sont, en principe, évalués au cours de change à la clôture de l'exercice, compte tenu des couvertures de change éventuelles. Les différences de change sont enregistrées au compte de résultats.

PASSIF

10. Subsidés en capital

Les subsidés en capital font l'objet d'une réduction échelonnée au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus.

11. Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine les provisions à constituer pour couvrir les risques prévus, charges ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

12. Dettes à plus d'un an - Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur doit obligatoirement être actée si la valeur estimée de la dette à la clôture de l'exercice est supérieure à la valeur comptable. Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées.

Le montant de la provision pour pécule de vacances est fixé conformément aux dispositions fiscales.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

13. Comptes de régularisation du passif

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice, mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur, sont évaluées au montant afférent à l'exercice.

Les revenus perçus au cours de l'exercice, mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être considéré comme produit pour l'exercice ultérieur.

Les produits dont l'encaissement effectif est incertain sont également portés sous cette rubrique.

14. Régime complémentaire de pension

Indépendamment des régimes de pension prévus par les dispositions légales, la société a adopté en faveur de son personnel de cadre et de ses employés, un régime de pension complémentaire.

A cette fin, elle a souscrit des contrats d'assurance-groupe qui sont alimentés par les cotisations à charge des assurés et des allocations à charge de l'employeur.

15. Dérogation aux règles d'évaluation - Néant

C 10 Bilan social

Commission paritaire dont dépend l'entreprise : 200

en '000 €

État des personnes occupées - Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyens de travailleurs			
Temps plein	7,0	4,0	3,0
Temps partiel	3,0	-	3,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	9,1	4,0	5,1
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	11.365	6.479	4.886
Temps partiel	3.337	-	3.337
Total	14.702	6.479	8.223
Frais de personnel			
Temps plein	1.802.879	1.428.051	374.828
Temps partiel	252.067	-	252.067
Total	2.054.946	1.428.051	626.894
Montant des avantages accordés en sus du salaire	16.470	7.060	9.410
Au cours de l'exercice précédent	Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	9,1	4,6	4,5
Nombre d'heures effectivement prestées	14.379	7.196	7.183
Frais de personnel	1.968.781	1.502.312	466.469
Montant des avantages accordés en sus du salaire	16.511	8.154	8.357
A la date de la clôture de l'exercice	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en ETP
Nombre de travailleurs	7,0	3,0	9,1
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	7,0	3,0	9,1
Contrat à durée déterminée	-	-	-
Par sexe et niveau d'études			
Hommes	4,0	0,0	4,0
de niveau secondaire	1,0	0,0	1,0
de niveau universitaire	3,0	0,0	3,0
Femmes	3,0	3,0	5,1
de niveau secondaire	-	1,0	0,8
de niveau supérieur non universitaire	1,0	1,0	1,5
de niveau universitaire	2,0	1,0	2,8
Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	3,0	0,0	3,0
Employés	4,0	3,0	6,1
Ouvriers	0,0	0,0	0,0
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	1. Personnel intérimaire		
Nombre moyen de travailleurs en ETP	-	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	-	-	-
Frais pour l'entreprise	-	-	-

C 10 Bilan social (suite)

en '000 €

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

ENTREES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en ETP
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration Dimona ou qui ont été inscrits au registre général du personnel	-	-	-
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	-	-	-
Contrat à durée déterminée	-	-	-
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration Dimona ou au registre général du personnel en cours d'exercice	-	-	-
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	-	-	-
Contrat à durée déterminée	-	-	-
Par motif de fin de contrat			
Pension	-	-	-
Licenciement	-	-	-
Autre motif	-	-	-

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matières de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	4,0	-
Nombres d'heures de formation suivies	56,0	-
Coût net pour l'entreprise	3.863	-
dont cotisations payées ou versements à des fonds collectifs	3.863	-

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Finasucre SA pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Finasucre SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 mars 2024, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 mars 2024 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 29 juillet 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 mars 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 21 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Finasucre SA, comprenant le bilan au 31 mars 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 546.239.151 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 69.669.593.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 mars 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent

d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- ▶ conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- ▶ évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux

d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.

- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société des décisions prise en conflit d'intérêt par l'organe d'administration en date du 19 février 2024 et 11 mars 2024 telles que décrites dans le rapport annuel de l'exercice 2023/2024.

Diegem, le 1 juillet 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Eric Van Hoof *
Partner

* Agissant au nom d'une SRL

25EVH0003

Annexe C



Kwilu Foot, Kwilu Ngongo, République Démocratique du Congo

Engagements RSE

Responsabilité Sociétale des Entreprises – Engagements

Créé en 1929, le Groupe Finasucre est un acteur agro-industriel présent sur cinq continents et dont l'activité principale est aujourd'hui la production de sucres et de noix de macadamia. Depuis sa création il y a presque un siècle, le Groupe a toujours été attentif aux impacts liés à son activité agro-industrielle, avec l'objectif de s'inscrire dans la durabilité et dans le respect de l'humain, de l'environnement et de la société en général.

C'est avec cette volonté claire de garantir une approche durable et responsable des pratiques du Groupe qui soient respectueuses des collaborateurs, des parties prenantes et de l'environnement, que Finasucre a décidé d'affirmer en toute transparence ses engagements en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

D'un point de vue humain, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance et appliquer toutes les normes humaines et sociales internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à ses collaborateurs et/ou à toutes autres parties concernées ;
2. Œuvrer pour la sécurité, la santé et le bien-être de ses collaborateurs :
 - En identifiant et prévenant les risques sanitaires et sécuritaires potentiels liés à son activité (sensibilisation, formations, matériel de protection adéquat...);
 - En développant un système de gestion de santé et de sécurité efficace ;
 - En facilitant l'organisation du travail et des déplacements.
3. Développer une culture d'entreprise dynamique, inclusive et respectueuse de tous, qui encourage l'égalité des chances, promeut la diversité et permet l'épanouissement au travail.

D'un point de vue environnemental, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance ainsi que les normes environnementales internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à l'ensemble de ses opérations ;
2. Favoriser et promouvoir une agriculture durable dans le but de préserver au mieux la biodiversité, les habitats et les écosystèmes par une amélioration des pratiques agricoles et une diminution de l'empreinte environnementale ;
3. Continuer à développer une gestion optimale des ressources, dont l'eau et l'énergie, notamment en accroissant la part des énergies renouvelables ;
4. Gérer de façon responsable les déchets et les résidus en triant, transformant, réutilisant ou valorisant ces derniers du mieux possible et en favorisant l'utilisation de matériaux biodégradables et recyclables ;
5. Travailler continuellement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre identifiées par le biais d'audits préalables et de façon générale, à la réduction de toutes autres externalités négatives qui seraient identifiées.

D'un point de vue sociétal, le Groupe Finasucre s'engage notamment à prendre les mesures nécessaires pour :

1. Respecter les principes de bonne gouvernance et les normes commerciales et de concurrence internationales, nationales et locales, des pays dans lesquels il opère et qui sont applicables à ses opérations ;
2. Fournir des produits et des services de la meilleure qualité possible à ses clients, notamment en s'efforçant d'obtenir les normes de certification les plus élevées ;
3. Communiquer de façon transparente et fiable sur le mode et les conditions de production des produits ainsi que sur leur provenance ;
4. Favoriser des relations commerciales durables avec des partenaires partageant les mêmes engagements humains, environnementaux et sociétaux que ceux pris par le Groupe Finasucre.

Par ailleurs, Finasucre s'engage à exercer toutes ses activités dans le respect des recommandations en matière de Corporate governance et de bonne gouvernance d'entreprise telles que reprises dans le Code Buysses III.

Finasucre déploie les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces engagements, via la réalisation d'un plan d'actions concrètes pour les différentes activités du Groupe, comprenant un mode opératoire défini et des échéances précises, tout en tenant compte des spécificités propres aux activités opérationnelles et aux zones géographiques concernées.





Rue de la Gare 36
1040 Bruxelles – Belgique
Tél. +32 (0)2 661 1911
www.finasucre.com



Rue de la Gare 36
1040 Bruxelles - Belgique
Tél. +32 (0)2 661 1911
www.finasucre.com